



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 12

Commerce et développement

Programme 10

Commerce et développement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	13
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	13
Sous-programme 2. Investissement et entreprises	20
Sous-programme 3. Commerce international et produits de base	28
Sous-programme 4. Technologie et logistique	36
Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	45

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	53
	Vue d'ensemble	53
	Organes directeurs	59
	Direction exécutive et administration	61
	1. Direction exécutive et administration	61
	2. Mémoire d'accord sur la facilitation du commerce	64
	Programme de travail	66
	Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement	66
	Sous-programme 2. Investissement et entreprises	68
	Sous-programme 3. Commerce international et produits de base	69
	Sous-programme 4. Technologie et logistique	70
	Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	72
	Appui au programme	73
	Annexes	
	I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	76
	II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	77

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

L'année 2024 sera une année particulière pour la CNUCED, puisqu'elle marquera le soixantième anniversaire de sa conférence fondatrice. Au-delà, il est difficile de prédire ce que l'avenir nous réserve. Nous vivons une époque incertaine, marquée par des crises qui se renforcent et qui se succèdent – pandémie, conflits armés, inflation, géopolitique et changements climatiques. Notre projet de plan-programme, éclairé par toute la sagesse qui émane du Pacte de Bridgetown, préparera néanmoins la CNUCED à affronter l'année 2024 et les défis à venir.

À la Barbade, nous avons reçu pour mandat de renforcer la résilience, et cette résilience a déjà été mise à l'épreuve en 2022. La CNUCED, par son action reposant sur trois piliers, sa contribution à la coordination de l'Équipe spéciale du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière et sa participation aux négociations du mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, a montré qu'elle pouvait relever le défi. Nous nous employons activement à bâtir une CNUCED plus souple, plus efficace et plus investie – bien que nous ne soyons pas encore parvenus à nos fins.

En 2024, la CNUCED aidera les États membres à concrétiser les quatre transformations énoncées dans le Pacte de Bridgetown en continuant d'améliorer ses capacités en matière de recherche de consensus, de recherche et d'analyse et de coopération technique. Elle continuera également de faire peser la perspective de développement dans les débats mondiaux et de mettre l'accent sur les thématiques qui comptent réellement. En 2022, nous avons montré que la CNUCED pouvait avoir un impact sur la vie de millions de personnes ; en 2024, notre mission sera de renforcer cet impact en vue de célébrer dignement notre soixantième anniversaire.

La Secrétaire générale de la CNUCED
(Signé) Rebeca **Grynsan**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 12.1 La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement à s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale afin de favoriser la croissance et le développement durables, résilients et inclusifs. Cette tâche est aujourd'hui plus cruciale que jamais, au vu des effets très régressifs de la crise liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, comme cela a été souligné dans le Pacte de Bridgetown – document final de la quinzième session quadriennale de la CNUCED. Au titre du Pacte, il est demandé à la CNUCED de contribuer à coordonner le dialogue international sur la riposte à la COVID-19 et les mesures de relèvement afin de lutter contre les répercussions négatives de la pandémie sur l'économie et le commerce mondiaux, d'aider les pays en développement à transformer leurs économies en les diversifiant et en les rendant plus durables et plus résilientes, de transformer les modes de financement du développement et de renforcer le multilatéralisme. Il lui est également demandé d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays d'Afrique, aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables et aux pays en proie à des conflits ou sortant de conflits, tout en tenant compte des difficultés des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition sur le plan économique. Le rôle que la CNUCED joue en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré des questions de commerce et de développement, ainsi que des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable est également réaffirmé dans le Pacte. La CNUCED prendra par ailleurs en compte un certain nombre de conditions qui sous-tendent la durabilité, l'inclusivité et l'équité de la croissance et du développement, comme le prévoit le Pacte de Bridgetown.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 12.2 La pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, et a fait apparaître des trajectoires de relèvement divergentes. La CNUCED continuera donc d'œuvrer à favoriser une stratégie de relèvement plus inclusive et durable face à la pandémie et à renforcer la résilience aux crises, à la lumière des besoins et des problématiques propres à chaque État membre du Pacte de Bridgetown. En application du Pacte, elle continuera de s'appuyer sur ses trois piliers interdépendants, et veillera : a) à mener des travaux de recherche et des analyses de grande qualité fondés sur des données factuelles qui éclairent les politiques nationales, régionales et internationales, dans le but de faciliter l'instauration d'un développement inclusif, durable et axé sur le principe consistant à ne laisser personne de côté ; b) à fournir une coopération technique aux pays en développement sur la base de cette analyse ; c) à réunir les États membres dans ses organes intergouvernementaux afin de dégager un consensus sur les politiques qui aident les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la mondialisation et l'intégration économique et à régler les problèmes d'ordre économique, social et environnemental qui touchent tous les domaines d'activité.
- 12.3 Toutefois, les problèmes auxquels les pays sont confrontés sont désormais multiples et interdépendants. Alors même que les pays peinent encore à se remettre des conséquences sanitaires et socioéconomiques de la pandémie, le conflit armé en Ukraine a entraîné une nouvelle augmentation du coût de la vie partout dans le monde. Le prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais est monté en flèche, ce qui a alimenté l'inflation et entraîné une augmentation des taux d'intérêt. Dans le même temps, le monde est aux prises avec la menace des changements climatiques. La situation économique mondiale est donc des plus difficiles, et se caractérise par une extrême

complexité. Tout en prenant en compte les besoins et les priorités des pays en développement, la CNUCED continuera de s'occuper des questions interdépendantes qui sont d'une importance cruciale pour tous les pays s'agissant de parvenir à une croissance et à un développement durables et équitables. Elle doit pour ce faire veiller à exécuter l'ensemble de ses sous-programmes dans une perspective d'enrichissement mutuel et de coopération et poursuivre ses travaux sur les questions ayant trait à la coopération Sud-Sud, à la coopération triangulaire et à l'intégration régionale.

- 12.4 Conformément au mandat qui est le sien dans les domaines étroitement liés du commerce et du développement, la CNUCED appuiera la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des cibles pertinentes des objectifs de développement durable. Elle est chargée de huit indicateurs relatifs aux objectifs au niveau mondial. Ces indicateurs relèvent des objectifs 10, 12, 16 et 17 et portent sur des thématiques liées au commerce, aux droits de douane, au financement du développement, à la dette, à l'investissement, au financement illicite et à la viabilité des entreprises. Dans le cadre de ses travaux et au moyen des résultats qui en découlent, la CNUCED continuera d'aider les États membres à progresser, non seulement vers la réalisation des objectifs 8, 9, 10 et 17, mais aussi des objectifs 2, 5, 12, 14, 15 et 16.
- 12.5 Parallèlement aux programmes mondiaux, la CNUCED s'attachera en particulier à assurer la mise en œuvre des mandats qui ont été reconfirmés et renforcés lors de la quinzième session de la Conférence, tenue en 2021, et qui sont exposés dans le Pacte de Bridgetown. Quatre transformations majeures, énoncées dans le document, sont nécessaires pour prendre la voie d'un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable : transformer les économies par la diversification ; transformer l'économie pour la rendre plus durable et plus résiliente ; transformer les modes de financement du développement ; transformer le multilatéralisme.
- 12.6 Dans le Pacte de Bridgetown, l'accent est mis sur la menace représentée par les changements climatiques ainsi que sur la nécessité de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et de renforcer la résilience climatique. La CNUCED appuiera l'élaboration d'une nouvelle méthodologie pour le traitement des questions relatives à l'économie du développement, qui intègre plus complètement l'inclusion, les changements climatiques et l'environnement dans un nouveau cadre commercial, financier et politique mondial, comme cela est également souligné dans le Pacte de Bridgetown. Il s'agira en particulier de renforcer le financement de l'action climatique, de décarboner la logistique commerciale et les chaînes de valeur mondiales, de stimuler les investissements durables et d'appuyer la transition vers une économie durable, compétitive, à faible émission et résiliente aux changements climatiques. La CNUCED continuera de promouvoir et de faire progresser la question du traitement intégré de l'économie du développement à l'occasion de réunions internationales telles que les sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle veillera à garantir la cohésion institutionnelle et l'action coordonnée sur les questions climatiques et environnementales dans l'ensemble des sous-programmes par l'intermédiaire d'un groupe de travail interdivisions sur l'environnement et les changements climatiques.
- 12.7 Pour aider ses États membres et promouvoir la transformation structurelle, comme le demande le Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera de fournir des informations et des indicateurs statistiques fiables dans les domaines du commerce et du développement, qui sont interdépendants. La CNUCED assurera une meilleure coordination du développement des capacités statistiques au niveau institutionnel, appuiera la mise en œuvre des quatre transformations énoncées dans le Pacte et donnera une impulsion à l'aide apportée aux États membres pour atteindre les objectifs de développement durable, au moyen d'un nouveau Service des statistiques transversal et autonome destiné à créer des synergies et à assurer les contrôles de la qualité.
- 12.8 Le Service des statistiques de la CNUCED fournira des statistiques actualisées et de qualité, et aidera les pays en développement à renforcer leur capacité de recueillir et de compiler des données et à mesurer les progrès accomplis en matière de commerce, de croissance et de développement durables, inclusifs et équitables. Il s'efforcera d'améliorer encore ses bases de données et d'utiliser de nouvelles méthodes de mesure selon qu'il conviendra, notamment de mesure des flux financiers illicites ou de mesure de la coopération Sud-Sud à l'aide de données recueillies et communiquées

par les pays du Sud via leurs propres cadres, afin d'éclairer les débats mondiaux sur l'aide au développement. Le Service continuera de rendre compte des avancées ayant trait aux objectifs de développement durable en communiquant des informations actualisées sur l'évolution d'un ensemble d'indicateurs officiels et de données et statistiques complémentaires. Il fera par ailleurs le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration de nouveaux concepts et de nouvelles méthodologies se rapportant aux indicateurs dont la CNUCED est en charge au niveau mondial.

- 12.9 Comme cela est demandé dans le Pacte de Bridgetown, la CNUCED continuera, par l'intermédiaire de la coopération technique, d'aider les pays à surmonter les difficultés aggravées ou mises en lumière par la pandémie et à renforcer la résilience des pays aux futurs chocs économiques par le renforcement des capacités productives, de renforcer la capacité des gouvernements à formuler et à mettre en œuvre des politiques dans les domaines du financement pour le développement, de l'investissement, du commerce international, de la science et de la technologie et de la logistique, et de favoriser le développement durable, en s'appuyant sur sa stratégie de coopération technique actualisée et l'ensemble de moyens y relatifs.
- 12.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CNUCED continuera d'allier son savoir-faire à la présence et à la portée des entités partenaires dans les pays. Au niveau régional, elle continuera de collaborer étroitement avec des organisations partenaires telles que le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Afrique, ainsi qu'avec les communautés économiques régionales, les milieux d'affaires et ses partenaires de développement stratégiques afin de favoriser l'intégration et la croissance économiques régionales. La CNUCED continuera par ailleurs d'encourager la coopération avec les institutions financières internationales, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Groupe des Vingt afin de faire progresser les débats internationaux sur le commerce, l'investissement et le financement.
- 12.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CNUCED demeurera activement associée à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en collaborant avec les bureaux des coordonnateurs résidents, et continuera de participer à l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle continuera de coopérer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre du commerce international (ITC) dans un esprit de complémentarité pour aider les pays en développement à s'intégrer au système commercial multilatéral. La CNUCED est membre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Comptant parmi les cinq principaux acteurs institutionnels du suivi du financement du développement, elle dirige le dialogue interinstitutions sur le suivi des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs dans le cadre du mécanisme de suivi des engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, et sur l'exécution des obligations à cet égard, et participe aux travaux du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. La CNUCED continuera d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de diriger le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives en vue d'assurer l'unité des activités opérationnelles au niveau des pays. En tant que membre de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et en sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, elle continuera d'appuyer la mise en œuvre des dispositions du Programme 2030 relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, notamment le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. En sa qualité de membre du Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, la CNUCED continuera par ailleurs de communiquer des données et des analyses déterminantes pour mieux cerner les conséquences économiques du conflit armé en Ukraine, et aidera les décideurs à élaborer des stratégies et à trouver des solutions en œuvrant en étroite collaboration avec les entités du Secrétariat de l'ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, les commissions économiques régionales, les équipes de pays des

Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement.

- 12.12 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Des informations et données économiques et financières à jour et exactes continuent d'être disponibles au niveau des pays et des régions, et la coopération avec les entités concernées par la production de statistiques se poursuit ;
 - b) Des ressources extrabudgétaires continuent d'être disponibles pour financer les programmes de coopération technique, et les États membres réunissent les conditions et disposent des capacités nécessaires à l'adoption et à l'application de politiques et stratégies ;
 - c) Il existe une volonté politique de parvenir à un consensus lors des réunions intergouvernementales ;
 - d) Les nouvelles vagues de COVID-19 entraînent des perturbations moins importantes des échanges.
- 12.13 La CNUCED prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et conformément au Pacte de Bridgetown. Elle s'engage à tenir compte de manière intégrée et transversale des questions de genre dans le commerce et le développement. Elle continuera de renforcer la capacité des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et à créer des institutions, des cadres ou des mécanismes qui soutiennent l'autonomisation économique des femmes, leur sécurité économique et leurs droits, et améliorent leurs compétences et leurs possibilités économiques et numériques. Elle continuera également d'analyser les conséquences des conflits armés, de la pandémie de COVID-19 et d'autres phénomènes pour les personnes de chaque sexe, et de préconiser une solution tenant compte des questions de genre. Elle étendra ses travaux sur le commerce et les statistiques ventilées par sexe et sur la mesure de la participation des femmes et des hommes au commerce et des bénéfices qu'ils en tirent. La mise en place d'un comité chargé des questions de genre permettra de renforcer la cohésion institutionnelle et les synergies entre les divisions.
- 12.14 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED continuera d'agir en faveur de l'inclusion du handicap dans ses programmes et ses activités opérationnelles. L'accès des représentants des États membres et des participants aux réunions de la CNUCED organisées dans les locaux du siège est géré par l'Office, conformément aux directives et aux orientations du Secrétariat de l'ONU en matière de handicap. S'agissant des réunions organisées ailleurs qu'à Genève, comme la conférence ministérielle quadriennale, la CNUCED veille, dans le cadre d'accords avec le pays hôte, à ce que tous les locaux et installations de conférence soient accessibles aux personnes handicapées. Il en va de même des locaux utilisés par la CNUCED pour organiser des événements et des activités de renforcement des capacités au niveau national.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 12.15 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu une incidence modérée sur l'exécution des mandats. En effet, les restrictions liées aux modalités de travail et aux déplacements se sont assouplies et la CNUCED a continué d'avoir recours à des outils numériques pour mener à bien ses activités de coopération technique. Si davantage de réunions et d'activités de renforcement des capacités ont eu lieu en présentiel, la CNUCED a continué d'intégrer des éléments hybrides à la demande des États membres ou pour tenir compte des restrictions propres à certains pays.
- 12.16 La CNUCED continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Au niveau du programme, les enseignements tirés et leur contribution au relèvement et à la résilience face aux crises futures, en particulier dans les pays en développement, ont fait l'objet d'une analyse

approfondie. Dans ce cadre, la CNUCED a élaboré un rapport spécial intitulé *Impact of the COVID-19 Pandemic on Trade and Development: Lessons Learned* en s'appuyant sur les analyses conduites et les données produites par ses soins depuis le début de la pandémie.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

12.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

1995 (XIX)	Constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
63/204	Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	76/191	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
66/288	L'avenir que nous voulons	76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)	77/151	Commerce international et développement
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	77/152	Système financier international et développement
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)	77/154	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	77/156	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale	77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21
72/234	Participation des femmes au développement	77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	77/185	Coopération Sud-Sud
73/241	Migrations internationales et développement	77/244	Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies
73/245	Promotion du tourisme durable, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement	77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
73/291	Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	77/246	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Résolutions du Conseil économique et social

2021/30	Les technologies libres au service du développement durable	2022/3	Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données
---------	---	--------	---

Rapports de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

TD/442, TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa douzième session	TD/519/Add.2 et TD/519/Add.2/Corr.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quatorzième session : le Maafikiano de Nairobi
TD/500/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa treizième session : le mandat de Doha	TD/541/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session : le Pacte de Bridgetown

**Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

66/188	Lutter contre la volatilité excessive des cours sur les marchés des produits alimentaires et les marchés financiers et marchés des produits de base connexes	77/22	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
		77/30	Assistance au peuple palestinien
72/227	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance	77/153	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
		77/174	Vers un nouvel ordre économique international
74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable		

**Sous-programme 2
Investissement et entreprises***Résolutions de l'Assemblée générale*

77/155	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	77/160	L'entrepreneuriat au service du développement durable
--------	--	--------	---

**Sous-programme 3
Commerce international et produits de base***Résolutions de l'Assemblée générale*

35/63	Pratiques commerciales restrictives		mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
70/186	Protection du consommateur		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action	76/194	Produits de base
74/198	Année internationale de l'économie créative au service du développement durable, 2021	77/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet		

**Sous-programme 4
Technologie et logistique***Résolutions de l'Assemblée générale*

60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
--------	--	--------	--

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	75/17	Coopération internationale face aux difficultés connues par les gens de mer à cause de la pandémie de COVID-19 et en appui aux chaînes d'approvisionnement mondiales
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	75/316	Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable
		77/150	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2015/26 ; 2020/12	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2021/30	Les technologies libres au service du développement durable
-------------------	---	---------	---

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Résolutions de l'Assemblée générale

67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/15	Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/217	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	77/177	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
		77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)

Résolutions du Conseil économique et social

2020/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session	2022/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-quatrième session
2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session		

Produits

12.18 On trouvera dans le tableau 12.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 12.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	10	10	10
1. Documents de séance établis pour le Conseil du commerce et du développement	1	1	1	1
2. Rapports sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines relevant de la compétence de la CNUCED	1	1	1	1
3. Rapports sur les questions appelant des décisions du Conseil du commerce et du développement dans le cadre de la suite donnée à la quinzième session de la Conférence	1	1	1	1
4. Documents de séance ou de travail établis pour le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	4	4	4	4
5. Évaluations externes des programmes et projets de la CNUCED : aperçu général	1	1	1	1
6. Rapport sur l'évaluation externe d'un sous-programme de la CNUCED	1	1	1	1
7. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	107	121	107	107
Réunions ou séances :				
8. Conseil du commerce et du développement : sessions annuelles, sessions extraordinaires et réunions directives du Conseil et de ses organes subsidiaires	92	104	92	92
9. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	12	14	12	12
10. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
11. Cinquième Commission	1	1	1	1
12. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	–
13. Mesure des flux illicites de capitaux en Afrique subsaharienne (conjointement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission économique pour l'Afrique)	1	1	1	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	23	24	24
14. Séminaires sur des sujets qui seront déterminés par la Secrétaire générale de la CNUCED, en consultation avec les États membres (par exemple, des débats d'experts ad hoc)	3	3	3	3
15. Séminaires, notamment des colloques publics, avec des représentants de la société civile et des États membres, organisés aux fins de la création et du transfert de connaissances en rapport avec le programme de travail de la CNUCED, sous réserve d'un examen plus approfondi et d'une décision du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
16. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce et de développement (conférence Raúl Prebisch)	1	–	1	1
17. Séminaire sur les questions d'actualité en matière de commerce international et de développement, comme, par exemple, des dialogues multipartites	1	1	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
18. Séminaires avec des conseillers spéciaux et des agents de promotion de la CNUCED	2	2	2	2
19. Séminaire sur la coordination des stratégies nationales de développement axées sur le développement durable (réunion du Cabinet)	1	1	1	1
20. Ateliers avec la société civile et les jeunes, notamment manifestations et débats en ligne à des fins d'établissement d'échanges	14	14	14	14
Publications (nombre de publications)	3	2	3	3
21. Manuel de statistiques de la CNUCED ^a	1	1	1	1
22. <i>SDG Pulse</i> ^a	1	1	1	1
23. Rapport annuel de la CNUCED ^a	1	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	13	10	12
24. Documents d'orientation sur des questions touchant au commerce et au développement	1	4	1	3
25. Rapports sur les évaluations des projets menés au titre du Compte de l'ONU pour le développement et sur les évaluations externes requises par les accords relatifs aux contributions	8	5	7	5
26. Profils statistiques économiques et maritimes de pays ^a	2	2	2	2
27. Documents statistiques, notamment sur les flux financiers illicites et le commerce international ^a	–	2	–	2

C. Activités de fond

Bases de données et supports numériques : base de données de la CNUCED concernant la société civile, alertes électroniques de la CNUCED à l'intention de la société civile et Réseau des jeunes de la CNUCED ; centre de données statistiques de la CNUCED (environ 250 000 utilisateurs)^a ; système de production de statistiques de la CNUCED sur le commerce des services^a.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux décideurs axés sur les capacités statistiques dans les domaines du commerce et du développement^a.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : documents de la série « La CNUCED en bref » ; programmes d'information ; manifestations spéciales ; supports pour l'information à l'échelle régionale ; dossiers de presse, réunions d'information avec les médias et prospectus de promotion des publications phares ; bulletins d'information et articles d'opinion ; supports d'information sur la CNUCED, notamment brochures et affiches ; au moins 10 séances d'information spécifiques organisées dans les locaux de la CNUCED et, sur demande, ailleurs ou en ligne, à l'intention d'élèves, de représentants, d'universitaires et de jeunes.

Relations extérieures et relations avec les médias : environ 10 conférences de presse, 25 communiqués de presse et 20 dépêches et notes d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de la CNUCED (plus de 4,2 millions de sessions en 2022) et contenus des médias sociaux (plus de 500 000 abonnés, dont 85 000 nouveaux abonnés en 2022) notamment des podcasts et blogs sur les réunions, les manifestations et les publications de la CNUCED, dont les documents d'information.

^a Produits du Service des statistiques qui figuraient auparavant dans les produits du sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement).

Activités d'évaluation

12.19 Les évaluations qui ont été menées à bien par la CNUCED en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :

- Le sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) ;
- Le programme sur le commerce électronique et l'économie numérique ;

- c) Le projet du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur l'intégration des pays en développement sans littoral tributaires des produits de base aux chaînes de valeur régionales et mondiales ;
 - d) Le projet du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur l'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable consistant à promouvoir la transformation structurelle dans les principaux pays partenaires de l'initiative « Une Ceinture et une Route » ;
 - e) Le projet 1819N du Compte de l'ONU pour le développement sur l'accélération de la formation professionnelle dans le domaine du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
 - f) L'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020-2023 relatif au programme du Système de gestion et d'analyse de la dette.
- 12.20 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, à l'issue de l'évaluation relative au programme sur le commerce électronique et l'économie numérique et de l'évaluation relative au projet du Compte pour le développement, la consolidation et l'amélioration des activités existantes ont été préconisées. Cette recommandation a été prise en considération dans le cadre du programme sur le commerce électronique et l'économie numérique. En effet, les efforts ont été dirigés vers les activités existantes et les possibilités de mettre en place de nouvelles activités avant le lancement, en 2024, du nouveau plan de travail relatif au programme ont été examinées. En outre, dans le cadre du projet du Compte pour le développement et, en particulier, de l'organisation de séances de formation sur le commerce électronique et de cours connexes en Asie du Sud-Est, l'équipe responsable évalue les différentes options qui s'offrent aux participants en matière de choix de langue, ainsi que la possibilité de proposer des cours plus spécialisés ou plus avancés. Différentes évaluations contenaient des recommandations concernant les pratiques de gestion axées sur les résultats. Dans le cas de l'évaluation du sous-programme 1, il a été recommandé à la CNUCED de mettre au point des indicateurs standard pour évaluer l'efficacité des travaux de recherche. Dans la plupart des évaluations réalisées en 2022, toute l'importance du travail de communication et de sensibilisation auprès des parties prenantes a par ailleurs été soulignée. Ces évaluations ont permis d'éclairer les aspects des travaux de la CNUCED liés à la performance et à l'évaluation, et devraient être mises en pratique en 2023 et en 2024.
- 12.21 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) Évaluation indépendante du sous-programme 3 (Commerce international et produits de base) ;
 - b) Évaluation indépendante du sous-programme 4 (Technologie et logistique), qui sera soumise en 2025 ;
 - c) Cinq évaluations indépendantes de projets couvrant divers sous-programmes ayant été menés à terme.

Programme de travail

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

Objectif

- 12.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir un développement durable et inclusif, une croissance soutenue, le plein emploi et un travail décent pour toutes et pour tous moyennant la mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques fondées sur des données factuelles aux niveaux national, régional et international, et de progresser sur la voie d'une solution

durable au problème de la dette des pays en développement ainsi que de l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, notamment grâce à la coopération Nord-Sud, laquelle peut être complétée, mais non remplacée, par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Stratégie

- 12.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) recenser les besoins et les mesures découlant de l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et des politiques macroéconomiques, compte tenu de l'incidence de ces éléments sur le développement, et on organisera des activités autour des trois piliers de l'action de la CNUCED, visés au paragraphe 12.2 ci-dessus ;
 - b) encadrer l'action que mènent les pays en développement pour établir des stratégies de développement et des options et recommandations politiques pratiques à tous les niveaux, notamment en proposant une coopération technique, des formations et en diffusant les meilleures pratiques ;
 - c) favoriser une coopération à tous les niveaux en ce qui concerne les interactions entre des stratégies de financement du développement efficaces, la soutenabilité de la dette et une gestion rigoureuse de la dette, conformément au mandat de la CNUCED, et en complétant le travail effectué par d'autres parties prenantes concernées ;
 - d) mettre l'accent sur les obstacles à la soutenabilité de la dette des pays en développement à court et à long terme et sur la mobilisation de ressources financières durables aux niveaux national et international aux fins du développement, ce qui aidera les États membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable 16 et 17 ;
 - e) faire des recherches et des analyses sur les tendances et les perspectives d'une coopération et d'une intégration plus étroites entre les pays en développement ;
 - f) fournir une assistance technique et mener des travaux de recherche et d'analyse pour soutenir le peuple palestinien, conformément au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/22 sur le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et sa résolution 77/30 sur l'assistance au peuple palestinien ;
 - g) analyser les moyens par lesquels la coopération Sud-Sud peut améliorer l'efficacité du développement, contribuer au relèvement après la pandémie de COVID-19 et renforcer la résilience des pays en développement ;
 - h) analyser la relation entre commerce et développement, d'une part, et environnement, d'autre part, et proposer des politiques de développement durable qui cadrent avec le paragraphe 75 du Pacte de Bridgetown, étant donné que dans la situation climatique actuelle, transformer l'économie pour la rendre plus durable suppose de renforcer la capacité des pays et des économies à s'adapter à des températures plus élevées, ce qui nécessite de mieux comprendre quels seront les effets du réchauffement de la planète sur le commerce et le développement.
- 12.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La cohérence entre les règles, pratiques et mécanismes économiques internationaux et les politiques et stratégies de développement nationales sera mieux comprise ;
 - b) Les liens entre les politiques relatives à l'économie et au développement et la prise de décisions seront resserrés, et la compilation et la diffusion des statistiques officielles des États membres seront améliorées ;
 - c) Les capacités nationales de gestion de la dette seront renforcées ;

- d) Les pays en développement auront une meilleure compréhension de l’environnement économique mondial et seront mieux outillés pour faire des choix stratégiques qui favorisent un développement inclusif et durable ;
- e) Les problèmes liés à la dette et la soutenabilité de la dette seront mieux compris au niveau international ;
- f) Les difficultés créées par les changements climatiques, du point de vue du commerce et du développement, et le type d’appui et de mesures nécessaires seront mieux compris, à tous les niveaux.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de la diversification économique et de la résilience de la Barbade en vue d’un relèvement post-COVID-19 durable

- 12.25 La Barbade, petit État insulaire en développement, a subi une série de chocs exogènes, ce qui a mis en évidence les multiples difficultés structurelles auxquelles se heurtait le pays – ratio dette publique/produit intérieur brut élevé, structures de production et relations commerciales limitées et problèmes d’adaptation climatique, notamment. L’économie barbadienne est restée fortement exposée, très concentrée, et de plus en plus vulnérable aux chocs économiques extérieurs, notamment à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une baisse de près de 18 % de la production économique en 2020 et une forte diminution des emplois. Toute une série de mesures ont ainsi été conçues, dans le cadre du sous-programme, pour aider la Barbade à favoriser la diversification économique, l’intégration régionale et une reprise durable, ce qui s’est traduit par la formulation de recommandations politiques et stratégiques ciblées et par un renforcement des moyens mis en œuvre par les institutions du pays pour formuler des politiques. Il s’agissait également d’exploiter les possibilités offertes par la coopération régionale et la coopération Sud-Sud au sens large, notamment en partageant les bilans d’expérience et les résultats issus des projets menés à bien à l’occasion de l’Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et d’une manifestation parallèle organisée par le Groupe de travail sur le développement du Groupe des Vingt.
- 12.26 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.2).

Tableau 12.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Un ensemble complet d’activités est proposé à la Barbade, sur la base d’une évaluation des besoins et des difficultés rencontrées	Trois projets de documents d’orientation sont mis à disposition de la Barbade pour contribuer à l’élaboration d’un rapport complet sur les stratégies de projet	Un projet de rapport de stratégie est soumis à la Barbade pour examen, en vue de promouvoir la diversification de l’économie du pays Les meilleures pratiques et les connaissances découlant du projet sont échangées entre les petits États insulaires en développement

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : progrès concernant les analyses et les propositions relatives aux mesures à prendre pour suivre l'évolution de la dette des pays en développement

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'atténuation des risques et de la gravité des problèmes liés à la dette dans 30 pays en développement par un renforcement de la capacité de gestion de la dette et grâce au soutien technique apporté aux organismes chargés de la gestion de la dette. Il a ainsi été possible d'accroître la transparence des données relatives à la dette et d'analyser les questions liées à la dette ainsi que les politiques nécessaires à l'amélioration de la soutenabilité extérieure, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.3).

Tableau 12.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les propositions et les initiatives des représentants des pays en développement, notamment une initiative mondiale sur l'allègement de la dette, proposée par le Premier Ministre du Pakistan et fondée sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme et présentés dans le <i>Rapport sur le commerce et le développement 2020</i> , font progresser la réflexion concernant la dette et les mesures à prendre	La réflexion sur les questions relatives à la dette progresse dans le cadre de la Deuxième Commission par l'analyse des positions débitrices des pays en développement et la formulation de propositions visant à améliorer la soutenabilité de leur dette	Le risque et la gravité des problèmes liés à la dette sont atténués dans 30 pays en développement grâce au renforcement des capacités de gestion de la dette La réflexion sur les questions relatives à la dette a progressé à l'occasion de la treizième session de la Conférence internationale sur la gestion de la dette, à laquelle ont assisté 472 représentants de plus de 85 pays Les propositions concernant les moyens de faire progresser la réflexion sur les questions relatives à la dette (voir A/77/206) sont examinées par l'Assemblée générale	Trente pays en développement se prévalent d'une évaluation de leur capacité de gestion de la dette	Les propositions et les initiatives des représentants des pays en développement font progresser la réflexion concernant la dette et les mesures à prendre, et 30 pays en développement continuent de renforcer leur capacité de gestion de la dette

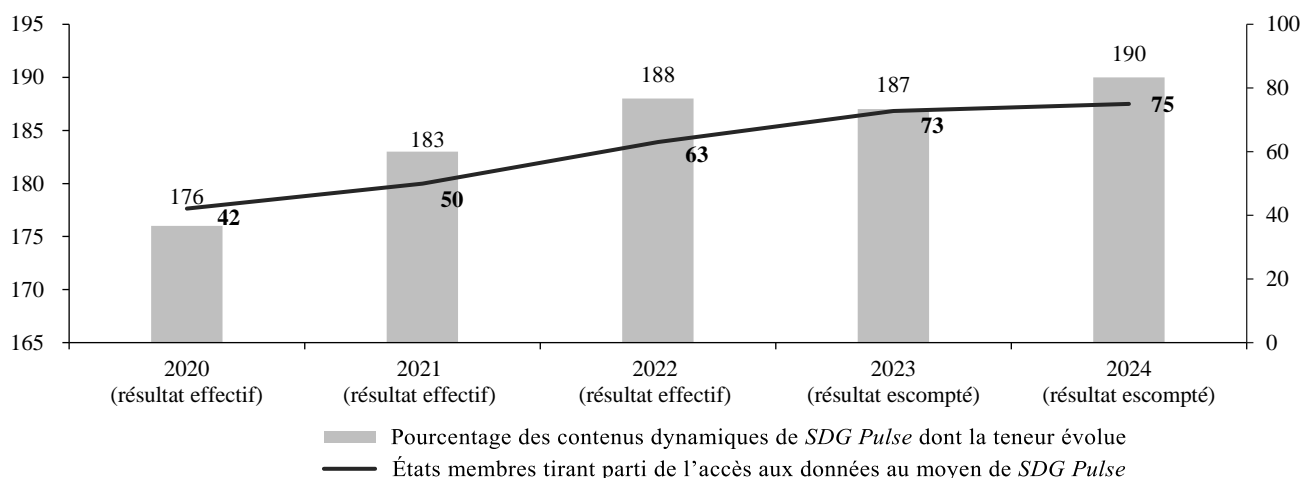
Résultat 2 : une plus grande souplesse dans la fourniture d’analyses reposant sur des données factuelles afin de mettre en œuvre le Programme 2030 pour tous, qui prend en compte les difficultés auxquelles les États membres sont confrontés

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 188 États membres tirent parti de l’accès aux données au moyen de *SDG Pulse*, et à doter 63 % de cette publication de contenus dynamiques dont la teneur évolue, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 185 États membres et 62 % des contenus.
- 12.30 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.I).

Figure 12.I

Mesure des résultats : nombre d’États membres tirant parti des contenus dynamiques de *SDG Pulse*, notamment des nouvelles données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable



Résultat 3 : les pays en développement ont établi des mesures et des propositions relatives aux mesures à prendre pour élaborer des stratégies d’industrialisation durables visant à rendre les économies plus résilientes

Projet de plan-programme pour 2024

- 12.31 Les systèmes économiques de la majorité des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sont encore peu diversifiés et sont spécialisés dans des tâches à faible valeur ajoutée le long des chaînes de valeur mondiales, et nombre d’entre eux ont engagé un processus de désindustrialisation précoce. En outre, ces pays sont particulièrement exposés aux risques associés au réchauffement de la planète. Il est donc impératif de concilier les objectifs d’industrialisation et de développement avec la nécessité de garantir une production durable, comme il ressort des objectifs de développement durable. Le sous-programme a pour objet d’aider les pays en développement à parvenir à une production énergétique et industrielle durable, et s’intéresse notamment aux moyens de faire des chaînes de valeur et de la biodiversité des leviers de la diversification économique et de l’industrialisation.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.32 Les enseignements tirés d’activités analogues relatives à l’intégration économique régionale et à la coordination de la politique industrielle menées dans plusieurs pays en développement sont les suivants : a) les activités de renforcement des capacités s’articulant autour de la mise en place d’une

politique industrielle devraient être le fruit d'un consensus et avoir recueilli au préalable l'adhésion pleine et entière des pays bénéficiaires aux niveaux national et régional ; b) il importe, dès les premières étapes du projet, de favoriser le dialogue entre les secteurs privé et public, et non pas uniquement entre les différents échelons de l'administration. Ces enseignements ont été pleinement intégrés au calendrier et à la conception des activités prévues pour les années à venir. Sur la base de l'expérience tirée des activités menées en Afrique australe pour favoriser la diversification et la transformation structurelle, on veillera, dans le cadre du sous-programme : a) à aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre un large éventail de politiques industrielles durables, ce qui inclut des mesures d'appui à la recherche et au développement, des programmes de perfectionnement et la mise en avant des groupements industriels sobres en carbone et peu polluants ; b) à adopter une perspective régionale et à favoriser le développement d'écosystèmes industriels régionaux et de chaînes de valeur régionales dans les différentes régions en développement du monde, en faisant intervenir des technologies à faible intensité de carbone. Dans le cadre du sous-programme, il est prévu de mener des activités en Amérique latine au second semestre 2023 et de les étendre à d'autres régions en développement.

12.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.4)

Tableau 12.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Des consultations sur le lancement des travaux de la CNUCED relatifs à l'industrialisation durable sont menées à bien avec un large éventail de parties prenantes	Les États membres ont accès à un large éventail de mesures de politique industrielle durable et d'idées pour mobiliser des ressources destinées au financement d'une industrialisation durable, au moyen de la publication de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED intitulée « South-South cooperation for climate adaptation and sustainable development »	Des chaînes de valeur durables prioritaires sont recensées dans au moins trois pays d'Amérique latine	Des pays d'Amérique latine s'accordent sur les mesures de politique industrielle à mettre en place en priorité aux niveaux régional et national pour favoriser le développement de chaînes de valeur régionales durables

Produits

12.34 On trouvera dans le tableau 12.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	6	8	6
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale, notamment sur les thèmes suivants : soutenabilité de la dette extérieure et développement, et coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien	4	2	4	2
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement, notamment sur les questions liées au financement du développement et sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, et aperçu général du <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	2	2	2	2
3. Rapports destinés à la Commission du commerce et du développement et à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	1	1	1	1
4. Rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	19	18	19
Réunions ou séances :				
5. Assemblée générale (Deuxième Commission) et Conseil économique et social et ses organes subsidiaires	4	4	4	4
6. Conseil du commerce et du développement (session annuelle et réunions directives)	3	3	3	3
7. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
8. Commission du commerce et du développement et réunions d'experts pluriannuelles connexes	3	3	3	3
9. Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	6	6	6	6
10. Conférence sur la gestion de la dette	–	1	–	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	16	16	16	16
11. Renforcement des capacités publiques, privées ou internationales concernant l'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1
12. Installation, mise à jour et maintenance du Système de gestion et d'analyse de la dette	15	15	15	15
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	145	138	150	142
13. Séminaires et ateliers destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, portant sur la formulation de stratégies de développement et de recommandations, les prêts et emprunts souverains, et la mondialisation, le commerce et le développement	28	23	28	22
14. Séminaires sur la croissance inclusive et les objectifs de développement durable, notamment débats d'experts ad hoc sur l'interdépendance entre le commerce, le financement, l'investissement, la technologie et les politiques macroéconomiques	7	5	7	5
15. Formations au Système de gestion et d'analyse de la dette à l'intention des administrateurs et des auditeurs chargés de la dette, de certains pays, sur les thèmes suivants : enregistrement des données relatives à la dette, communication de l'information, statistiques relatives à la dette et analyse et audit de la dette	110	110	115	115

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Publications (nombre de publications)	8	6	8	6
16. <i>Rapport sur le commerce et le développement</i>	1	1	1	1
17. Études sur la dette extérieure, la mobilisation des ressources, les flux financiers illicites et les activités sous-jacentes y relatives, la coopération Sud-Sud, l'intégration régionale et le développement économique de la Palestine	7	5	7	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	7	9	7
18. Sujets traités : macroéconomie, développement, financement et dette, transformation structurelle et coopération Sud-Sud	5	4	5	4
19. Système de gestion et d'analyse de la dette : documentation et logiciel	3	3	4	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs aux décideurs, notamment sur la mobilisation des ressources nationales, la transformation structurelle, la politique de croissance (Groupe des Vingt), la renégociation de la dette dans le cadre du Club de Paris, l'instabilité financière et la soutenabilité de la dette.

Bases de données et supports numériques : base de données financières de la CNUCED ; base de données des macromodèles économiques mondiaux ; indicateurs relatifs aux tensions financières et à la soutenabilité de la dette.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences et exposés sur la dette extérieure, le financement du développement et les questions de politique générale concernant la macroéconomie et le développement ; brochures et bulletins d'information concernant le Système de gestion et d'analyse de la dette et l'Institut virtuel.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, concernant notamment la dette des pays en développement et le financement extérieur, la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et l'assistance au peuple palestinien.

Plateformes numériques et contenus multimédias : Système de gestion et d'analyse de la dette ; Institut virtuel.

Sous-programme 2 Investissement et entreprises

Objectif

- 12.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir une croissance inclusive et le développement durable grâce à l'investissement et au développement des entreprises, afin d'accroître la capacité productive, de diversifier l'économie et de créer des emplois.

Stratégie

- 12.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- Aider les États membres en menant des travaux de recherche et d'analyse et en proposant une assistance technique aux fins de la conception et de l'application de politiques visant à accroître le montant des fonds publics et privés mobilisés et à renforcer l'investissement et l'esprit d'entreprise au service du développement durable ;
 - Suivre, évaluer et analyser les tendances et les perspectives régionales et mondiales de l'investissement international et établir la publication annuelle *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) et d'autres publications analytiques qui portent sur l'investissement international en faveur du développement ;

- c) Examiner des politiques nationales d'investissement et appuyer la concertation sur le régime des accords internationaux d'investissement, et soutenir et concevoir de nouveaux accords internationaux d'investissement qui soient mieux adaptés aux objectifs de développement convenus aux niveaux national et international ;
- d) Fournir des conseils pratiques aux gouvernements en ce qui concerne la promotion de l'investissement, la facilitation du commerce et le recours à des mécanismes de financement novateurs en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, comme les marchés boursiers et les fonds institutionnels par exemple, ainsi que sur la mise en place de mesures incitatives dans le contexte des retombées de la réforme fiscale mondiale pour les pays en développement ;
- e) Contribuer à améliorer la compétitivité internationale des entreprises des États membres grâce à la fourniture de conseils concernant l'adoption de politiques destinées à stimuler leur développement – politiques pouvant notamment viser à encourager le financement, au niveau mondial, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi que les investissements en leur faveur, l'objectif étant de les aider à s'adapter au contexte du développement durable – ainsi qu'à la promotion des meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises, de comptabilité et de publication d'informations sur la durabilité ;
- f) Promouvoir le dialogue et la mise en commun des meilleures pratiques s'agissant des questions liées à l'investissement et au développement des entreprises dans le cadre de mécanismes de concertation favorisant le consensus et du Forum mondial de l'investissement ;
- g) Fournir une évaluation des effets en cascade du conflit armé en Ukraine, de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et de l'augmentation du coût de la vie sur l'investissement, les chaînes de valeur mondiales et le développement des entreprises, ainsi que des conseils pratiques, cadres et outils en lien avec le relèvement ;
- h) Aider les États membres, grâce aux travaux effectués, à progresser vers la réalisation des objectifs 1, 4, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 16 et 17.

12.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Plus grande capacité des pays en développement de combler les lacunes liées à l'investissement dans les objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, en particulier pour les nations qui y sont le plus vulnérables ;
- b) Plus grande capacité des pays de traiter les nouvelles questions clés relatives à l'investissement et aux politiques d'investissement qui favorisent le développement, notamment les questions ayant trait aux accords internationaux d'investissement et à leurs liens avec le développement ;
- c) Plus grande capacité des États membres de collecter, d'analyser et de communiquer des données sur les investissements étrangers directs et les entreprises multinationales ainsi que de formuler des politiques d'investissement axées sur le développement ;
- d) Mobilisation et utilisation de ressources supplémentaires pour faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement liés à l'investissement mondial ainsi que pour répondre aux préoccupations émises concernant le fait que certaines entités se prévalent, dans leur propre intérêt, de contribuer à la réalisation d'objectifs alors même qu'elles n'apportent aucune contribution notable à l'avancement du développement durable et des objectifs dans leur globalité, voire que leurs activités ont des retombées négatives pour d'autres objectifs, un phénomène appelé « lavage des objectifs de développement durable » ;
- e) Meilleure compréhension des États membres et des autres acteurs du développement quant aux questions relatives au développement des entreprises et plus grande aptitude de ceux-ci à stimuler la capacité productive, grâce notamment à une aide destinée à attirer les capitaux, à développer les liens commerciaux avec les entreprises multinationales et à participer aux chaînes de valeur mondiales et régionales ;

- f) Plus grande connaissance, par les États membres, des politiques, des innovations et des outils visant à susciter l'adhésion et à stimuler l'investissement en faveur du développement durable ;
- g) Atténuation des effets de la pandémie sur la capacité des États membres d'attirer des investissements et d'en tirer parti au profit du développement et appui à la relève du secteur privé.

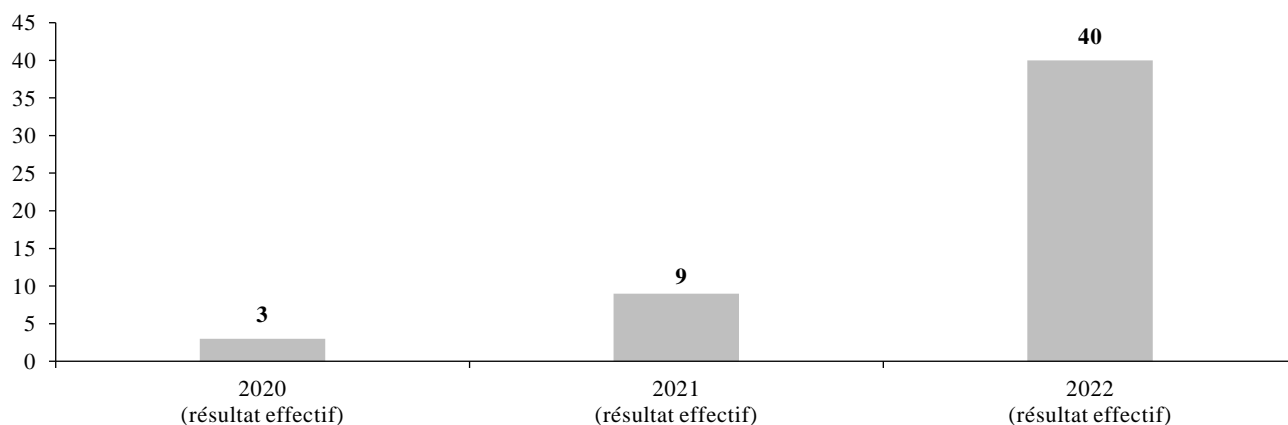
Exécution du programme en 2022

Renforcement de la publication d'informations sur la durabilité pour encourager l'investissement responsable et durable

- 12.38 Le secteur privé joue un rôle déterminant dans l'application du Programme 2030 et il faut pouvoir évaluer ces activités de manière cohérente en publiant des informations comparables, fiables et de qualité sur leur durabilité. Le sous-programme aide les États membres, en particulier les pays en développement, à mettre pleinement en œuvre les exigences internationales en matière de publication d'informations sur la durabilité, afin de promouvoir le financement durable et d'attirer les investissements. De plus, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, qui relève de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED, est déterminé à œuvrer avec les États membres à améliorer la publication d'informations sur la durabilité. Pour ce faire, dans le cadre du sous-programme, on a établi des partenariats régionaux en Afrique et en Amérique latine afin d'assurer un soutien durable aux pays et d'offrir des canaux de communication propices à la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques, pour aider les États membres à mettre au point des stratégies et des politiques nationales de renforcement des infrastructures nationales en vue d'améliorer la qualité des informations sur la durabilité, ainsi qu'à évaluer la contribution du secteur privé aux objectifs de développement durable. Ces partenariats réunissent des parties prenantes œuvrant dans le domaine de la publication d'informations sur la durabilité, notamment des entités publiques, des organismes de réglementation, des organismes nationaux de normalisation en matière d'information financière, des organisations professionnelles de comptabilité et d'audit, des marchés boursiers et des universités. Les pays ont mis en commun des outils, des expériences et des bonnes pratiques, et ont examiné les tendances et les connaissances récentes en matière de publication d'informations sur la durabilité, favorisant ainsi la cohérence et l'harmonisation entre les régions.
- 12.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.II).

Figure 12.II

Mesure des résultats : nombre d'États membres améliorant leurs infrastructures de publication d'informations sur la durabilité (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

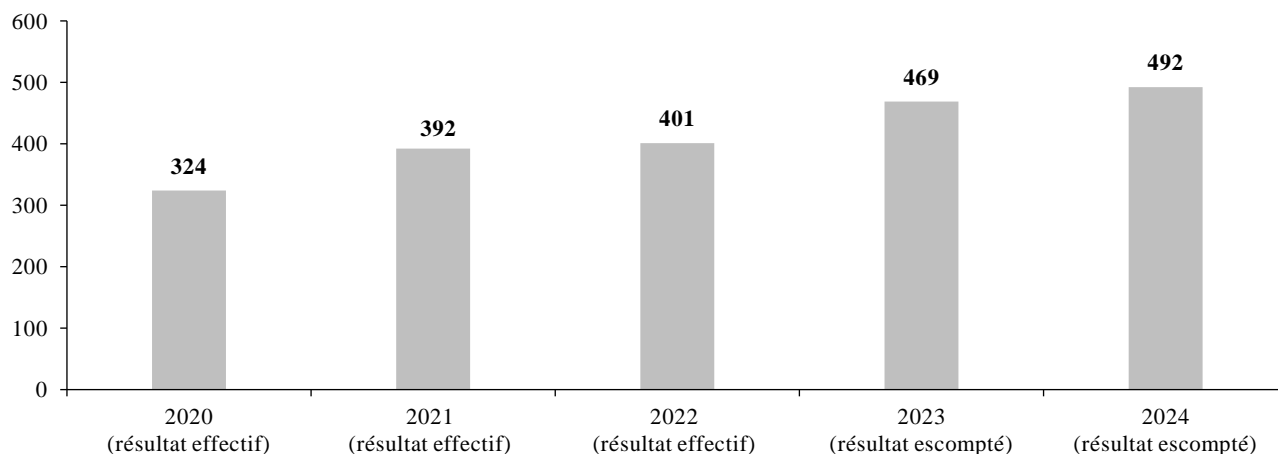
Résultat 1 : l'investissement et le développement des entreprises au service du relèvement et la résilience

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'intégration des outils de la CNUCED relatifs à l'investissement au service du développement durable dans les activités de 401 parties prenantes, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 392 parties prenantes.
- 12.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.III).

Figure 12.III

Mesure des résultats : nombre de parties prenantes qui intègrent dans leurs activités les outils de la CNUCED relatifs à l'investissement au service du développement durable mis au point dans le cadre du sous-programme (résultat cumulé)



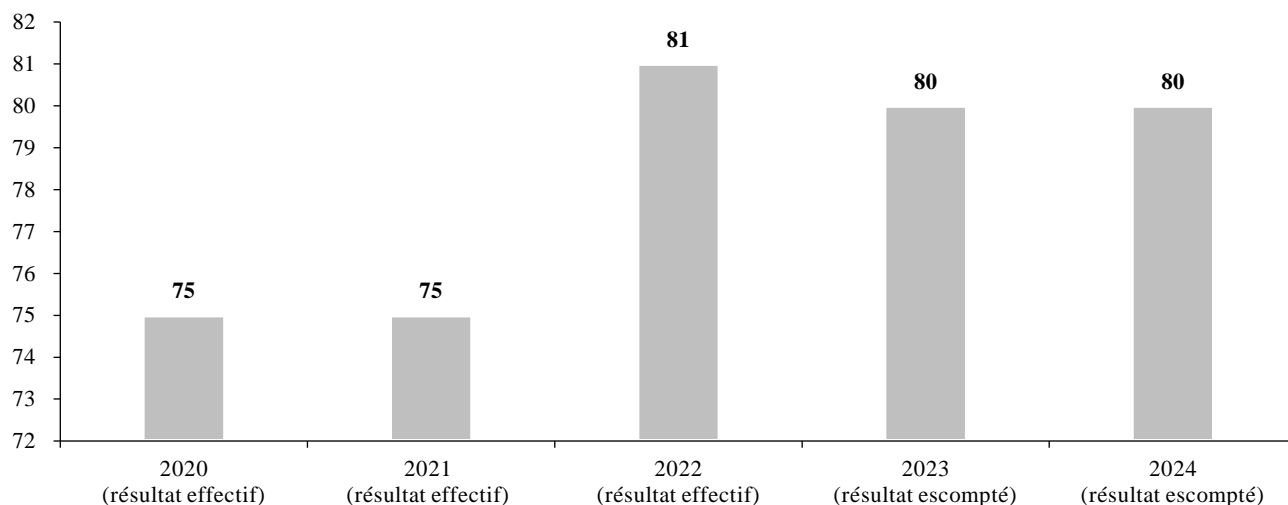
Résultat 2 : des politiques d'investissement ravivées en faveur du relèvement des États membres et du développement durable au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus 2019

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en œuvre de 81 % des recommandations émanant du cadre de politique d'investissement de la CNUCED en faveur du relèvement et du développement durable au lendemain de la pandémie par les États membres (notamment les recommandations relatives aux politiques d'investissement nationales et internationales et les politiques de développement des entreprises découlant du projet Montées en puissance des microentreprises et petites et moyennes entreprises), ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 80 %.
- 12.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.IV).

Figure 12.IV

Mesure des résultats : pourcentage de bénéficiaires qui ont mis en œuvre les recommandations émanant du cadre de politique d'investissement de la CNUCED en faveur du relèvement et du développement durable au lendemain de la pandémie (résultat cumulé)



Résultat 3 : des stratégies et outils de financement des investissements visant à favoriser une croissance économique qui n'entraîne pas de dégradation de l'environnement

Projet de plan-programme pour 2024

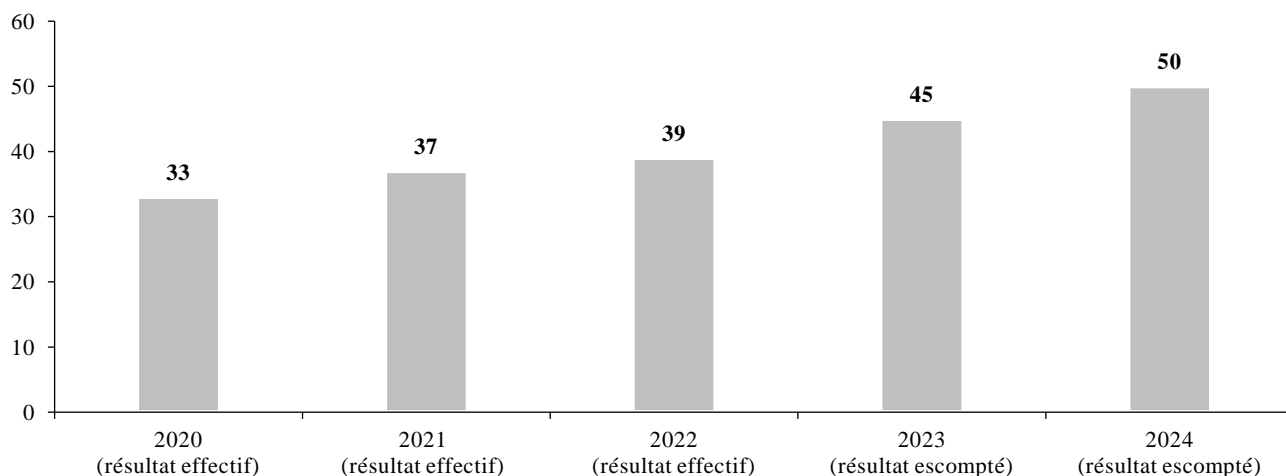
- 12.44 Le déficit de financement de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets reste important. L'investissement dans l'adaptation aux effets des changements climatiques reste à la traîne par rapport aux mesures d'atténuation, les secteurs de l'énergie et de l'électricité renouvelables à faibles émissions de carbone représentant à eux seuls 60 % des mesures d'investissement dans la lutte contre les changements climatiques adoptées dans le monde ces 10 dernières années. Toutefois, le taux de croissance des investissements reste insuffisant pour combler le déficit de financement et sa répartition entre les pays développés et les pays en développement est inégale. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les États membres à recenser les meilleures pratiques en matière de politiques d'investissement dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, et l'on a suivi les progrès réalisés dans ce domaine.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.45 Les enseignements tirés sont les suivants : les stratégies ciblées visant à attirer les investissements dans des secteurs autres que les énergies renouvelables et l'électricité sont tout aussi importantes, et il faut mettre au point des stratégies de financement en vue de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets, en particulier dans les pays en développement. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on élaborera et favorisera de nouvelles stratégies et de nouveaux outils tels que des cadres politiques favorables, des partenariats public-privé, des projets finançables et efficaces et des initiatives visant à réduire les risques liés à l'investissement étranger direct dans le domaine du climat.
- 12.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.V).

Figure 12.V

Mesure des résultats : nombre d'États membres adoptant les stratégies et outils de financement des investissements de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en faveur de la réalisation des objectifs climatiques et environnementaux du Programme 2030 (résultat cumulé)



Produits

12.47 On trouvera dans le tableau 12.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.6

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	14	8	9
Rapports :				
1. Rapports du Secrétaire général sur l'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement durable destiné à l'Assemblée générale	1	2	1	2
2. Rapports sur l'investissement au service du développement destinés au Conseil du commerce et du développement	1	2	1	1
3. Rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et en vue des réunions d'experts connexes	4	6	4	4
4. Rapports du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	2	4	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	24	27	42	22
Réunions ou séances :				
5. Conseil du commerce et du développement	2	4	2	2
6. Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	3	2	2
7. Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	14	14	12	12
8. Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	6	6	6	6
9. Forum mondial de l'investissement	–	–	20	–

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	60	78	68	72
10. Projets portant sur l'analyse des questions touchant l'investissement régional	3	4	3	3
11. Projets portant sur les examens de la politique d'investissement	8	8	8	8
12. Projets portant sur les possibilités d'action en matière d'investissement au service du développement	–	–	5	5
13. Projets portant sur les zones économiques spéciales, telles que les zones modèles pour les objectifs de développement durable actuellement à l'essai	2	2	2	2
14. Projets portant sur les régimes internationaux d'investissement	8	8	10	10
15. Projets portant sur la promotion et la facilitation des investissements, y compris le renforcement des organismes de promotion	3	3	3	3
16. Projets portant sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	1	1	1	1
17. Projets portant sur les guides de l'investissement	2	4	3	3
18. Projets portant sur les initiatives de facilitation du commerce	10	12	10	10
19. Projets portant sur les initiatives de développement des entreprises, y compris le financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et l'établissement de relations interentreprises	3	4	3	3
20. Projets portant sur le Programme de développement de l'esprit d'entreprise (Programme Empretec)	6	18	6	10
21. Projets portant sur la comptabilité et l'information financière	3	4	3	3
22. Projets portant sur la contribution de l'investissement étranger direct à la croissance inclusive et aux objectifs de développement durable, notamment s'agissant de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	5	6	5	5
23. Projets portant sur les investisseurs institutionnels	2	1	2	2
24. Projets portant sur les entreprises familiales	2	1	2	2
25. Projets portant sur l'investissement responsable	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	107	308	136	200
26. Séminaires sur l'investissement étranger direct, ses rapports avec le développement et les thèmes du <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde)	6	14	12	12
27. Activités de formation sur les meilleures pratiques en matière de politiques nationales et internationales liées à l'investissement, concernant notamment le lien entre fiscalité et politique d'investissement	4	4	4	5
28. Activités de formation sur les examens de la politique d'investissement, la suite à y donner et le renforcement des mesures visant à faciliter l'investissement (niveau national)	14	17	14	14
29. Activités de formation sur les statistiques relatives à l'investissement international et les méthodes d'enquête	5	5	5	6
30. Débats d'experts ad hoc sur les questions clefs relatives à l'investissement au service du développement, s'agissant notamment des préoccupations relatives à l'« écoblanchiment » et au « lavage des objectifs de développement durable » ^a	3	3	3	3

Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
31. Activités de formation sur la promotion et la facilitation de l'investissement à l'intention des décideurs, des responsables chargés de la promotion de l'investissement et des diplomates	10	45	10	30
32. Activités de formation sur la négociation, l'application et la réforme des accords internationaux d'investissement	15	22	15	15
33. Débats d'experts ad hoc sur les politiques d'investissement au service du développement durable	4	6	4	4
34. Ateliers de formation sur la propriété intellectuelle au service du développement	10	10	10	10
35. Ateliers de formation sur les politiques de développement des entreprises	16	79	15	46
36. Séminaires de formation sur la comptabilité et les bilans en matière de viabilité	6	19	12	12
37. Ateliers et séminaires sur les questions relatives à l'investissement responsable	4	68	20	30
38. Débats d'experts ad hoc sur le développement des petites et moyennes entreprises et des start-ups	6	11	6	6
39. Séminaires sur les investisseurs institutionnels et le développement durable	2	3	3	4
40. Débats d'experts ad hoc sur les entreprises familiales	2	2	3	3
Publications (nombre de publications)	25	28	22	19
41. <i>World Investment Report</i> (Rapport sur l'investissement dans le monde) et la vue d'ensemble y relative	2	2	2	2
42. Publications sur l'investissement au service du développement, notamment le <i>Transnational Corporations Journal</i> , les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière d'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés, et les études relatives à l'investissement responsable et durable	7	7	8	6
43. Publications sur les politiques d'investissement au service du développement, notamment les examens de la politique d'investissement et les études sur les possibilités d'action en matière d'investissement pour le développement	9	10	6	5
44. Publications sur la promotion et la facilitation de l'investissement, notamment sur l'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable et le développement de zones modèles pour les objectifs de développement durable	3	3	2	2
45. Publications sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	2	4	2	2
46. Publications sur les Normes internationales de comptabilité et de publication	2	2	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	16	20	15	17
47. <i>Global Investment Trends Monitor</i> (série), y compris la publication <i>Sustainable Development Goals Investment Trends Monitor</i>	4	4	4	4
48. <i>Global Investment Policy Monitor</i> (série)	3	3	3	3
49. Guides de l'investissement	2	2	2	2
50. Activités ou documentation techniques portant sur les mesures ayant une incidence sur les investissements internationaux	2	4	2	2
51. Notes thématiques sur les accords internationaux d'investissement	2	5	2	3
52. Activités ou documentation techniques portant sur les droits de propriété intellectuelle au service du développement	1	–	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
53. Activités ou documentation techniques portant sur le développement des entreprises et le soutien à l'entrepreneuriat	1	2	1	2
54. Activités ou documentation techniques sur la table ronde des ambassadeurs	1	–	–	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux pays en développement, notamment concernant la formulation de politiques visant à attirer les investissements étrangers directs ; services de conseil en matière de statistiques et d'analyses relatives aux investissements internationaux, y compris s'agissant de l'investissement responsable ; services de conseil à tous les États membres qui en font la demande, sur les thèmes suivants : politiques nationales, accords internationaux d'investissement et développement durable, promotion et facilitation de l'investissement, droits de propriété intellectuelle, entrepreneuriat, développement des entreprises et appui aux entreprises, l'accent étant mis sur les groupes les plus vulnérables, et normes de comptabilité et d'information financière ; services de conseil et appui à quelque 200 organismes de promotion de l'investissement, à plus de 5 000 zones économiques spéciales et aux autres acteurs de la chaîne mondiale d'investissement ainsi qu'à environ 50 centres Empretec.

Bases de données et autres supports numériques : bases de données sur l'investissement étranger direct, les politiques nationales et les accords internationaux d'investissement et bases de données connexes ; bases de données sur le financement durable et l'égalité des genres.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : mises à jour des Normes internationales de comptabilité et de publication, bulletins d'information électroniques sur le Programme Empretec distribués à plus de 2 000 abonnés et bulletins d'information, brochures et flashes infos sur l'investissement responsable ; distribution du rapport du Forum mondial de l'investissement à plus de 8 000 participants.

Plateformes numériques et contenus multimédias : portail mondial d'enregistrement d'entreprises ; Plateforme sur les politiques d'investissement (Investment Policy Hub) ; autres plateformes numériques portant sur l'investissement et les entreprises au service du développement.

^a Les termes « écoblanchiment » et « lavage des objectifs de développement durable » font référence à des produits et stratégies présentés comme durables mais n'apportant aucune contribution significative au développement durable ou à la réalisation des objectifs y relatifs.

Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

Objectif

- 12.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir que le commerce international et les produits de base permettent les avancées nécessaires en matière de diversification économique, d'instauration d'une économie durable et résiliente et de transformations du multilatéralisme pour créer un monde plus inclusif, résilient, durable et prospère, avec la participation de tous les États membres.

Stratégie

- 12.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- Aider les pays en développement à favoriser la transformation structurelle grâce à la diversification économique ;
 - Promouvoir et soutenir la transformation des pays en développement vers une économie plus durable et plus résistante ;

- c) Travailler à renforcer la participation des pays en développement aux systèmes commerciaux multilatéraux et régionaux, en veillant à ce que la participation des pays en développement au commerce des biens et des services serve de moteur du développement inclusif et durable ;
- d) Soutenir l'adoption, l'amélioration et l'application de la législation nationale et régionale en matière de concurrence et de protection des consommateurs, en diffusant les meilleures pratiques et des directives et en proposant des évaluations par les pairs ;
- e) Faire en sorte que les responsables des politiques commerciales soient mieux à même de prendre des décisions éclairées grâce à une meilleure compréhension et à une transparence accrue du commerce international et de l'évolution des politiques commerciales, ainsi que des réglementations relatives au commerce, et renforcer les capacités du secteur privé à se conformer aux exigences politiques et commerciales ;
- f) Favoriser l'intégration de la question de l'égalité des genres dans les politiques commerciales, en renforçant la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques commerciales qui permettent aux femmes de tirer davantage parti des possibilités offertes par le commerce international ;
- g) Contribuer à la recherche sur le commerce international en tant que moteur du développement, dans le cadre du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, du *Rapport sur les objectifs de développement durable*, de la publication *World Tariff Profiles* (Profils tarifaires dans le monde) et de la publication *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale) ;
- h) Assurer le suivi des tendances et politiques commerciales actuelles, y compris la reprise après la pandémie de COVID-19, et de leurs répercussions sur la concurrence, la protection des consommateurs et l'économie créative, et en rendre compte, afin de formuler des recommandations à l'intention des États membres ;
- i) Examiner les effets des changements climatiques sur le commerce des pays en développement et sur la manière dont la durabilité environnementale peut promouvoir le commerce mondial et le développement inclusif, notamment la manière dont le commerce international et la politique commerciale peuvent faciliter la transition énergétique mondiale et soutenir la compétitivité des pays en développement dans la production et le commerce des énergies renouvelables à faibles émissions de carbone ;
- j) Aider les États membres, grâce aux travaux effectués, à progresser vers la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 12, 13, 14 et 17.

12.50 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Atténuation des effets de la pandémie de COVID-19, de l'augmentation du coût de la vie et de la dégradation continue de l'environnement sur la capacité des États membres de tirer parti du commerce international et impulsion de la reprise dans les secteurs commerciaux ;
- b) Amélioration de la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre, sous l'angle du développement, des mesures de lutte contre la menace liée aux changements climatiques reposant sur le commerce ;
- c) Amélioration de la capacité des États membres à repérer et à traiter les obstacles au commerce et les contraintes en matière d'offre qui affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles ;
- d) Poursuite des travaux concernant l'effet des mesures non tarifaires sur les relations commerciales, l'accès aux marchés, l'investissement et le transit, et, par conséquent, sur le développement et le bien-être de la population des pays touchés, grâce notamment au renforcement de la coopération sur la question avec divers partenaires concernés ainsi qu'à la participation aux travaux menés par l'Équipe d'appui multiorganisations au sujet de la base de données relatives à ces mesures ;

- e) Obtention, par les États membres, de résultats satisfaisants en matière de développement, grâce à une meilleure intégration commerciale et à une activité commerciale accrue ;
- f) Amélioration des capacités des États membres de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale ;
- g) Adoption, révision ou application efficace, par un nombre accru d'États membres, de lois et cadres institutionnels relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ;
- h) Mise à profit, par les États membres, des possibilités commerciales que représentent les produits durables, et capacité accrue à évaluer le potentiel économique des secteurs de l'économie maritime et à concevoir des plans intégrés d'utilisation et de commerce durables ;
- i) Création, par les États membres, d'un environnement propice à la promotion de services et à l'économie créative, leur permettant de se propulser dans de nouveaux secteurs à forte croissance de l'économie mondiale ;
- j) Connaissance, par les États membres, de tous les éléments nécessaires sur les tendances récentes du commerce grâce à des publications périodiques, telles que le « Global trade update » et les publications sur les tendances du commerce international et des politiques commerciales, ainsi qu'à des sujets de recherche pertinents, comme le développement des chaînes de valeur mondiales.

Exécution du programme en 2022

Amélioration de l'intégration des pays en développement sans littoral tributaires des produits de base dans les chaînes de valeur régionales et mondiales

- 12.51 L'intégration dans les zones commerciales régionales et le recours actif à la politique commerciale par les autorités des pays en développement sans littoral permettent de contribuer à réduire les effets négatifs de la géographie dans ces pays. Dans le cadre du sous-programme, on a mis en œuvre une série d'activités visant à améliorer les chaînes de valeur agricoles des pays bénéficiaires, à savoir la viande pour la Mongolie, le maïs pour la République démocratique populaire lao, le café torréfié pour l'Éthiopie et les fruits séchés pour l'Ouzbékistan, qui sont tous des produits agricoles ayant des liens avérés ou potentiels avec des chaînes de valeur régionales et mondiales qui peuvent être favorisés. Dans le cadre de ces efforts, le sous-programme a mené des analyses et des recherches ciblées sur les marchés extérieurs, a facilité les discussions sur les normes de qualité commerciale s'appliquant aux différents marchés extérieurs et sur les incidences politiques pour les parties prenantes, et a mis en œuvre des activités de soutien et de renforcement des capacités.
- 12.52 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.7).

Tableau 12.7
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Quatre pays en développement sans littoral (Éthiopie, Mongolie, Ouzbékistan et République démocratique populaire lao) ont recensé des secteurs agricoles adaptés pour mener des analyses des chaînes de valeur	L'Éthiopie, la Mongolie, l'Ouzbékistan et la République démocratique populaire lao ont renforcé leur capacité de collecte systématique de données à des fins d'analyses quantitatives et qualitatives s'appuyant sur des enquêtes nationales sur les chaînes	La République démocratique populaire lao a pris en compte des recommandations sur la chaîne de valeur du maïs dans sa stratégie de développement agricole et la Mongolie a adopté un plan d'action visant à augmenter la part de produits carnés de meilleure qualité dans ses exportations traditionnelles

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
	de valeur agricoles destinées à l'exportation	afin d'accroître la valeur ajoutée des exportations

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : élimination des obstacles au commerce – une réglementation transparente et simplifiée au service du développement durable

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à une plus grande utilisation des informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux, notamment grâce au nouvel outil de diffusion « TRAINS Online », et a permis d'atteindre un total de 23 784 utilisateurs enregistrés, et donc de faire mieux que la cible fixée, à savoir 2 000 utilisateurs supplémentaires enregistrés (16 500 au total).
- 12.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.8).

Tableau 12.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 13 000 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 17 530 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre un total de 23 784 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 22 000 utilisateurs	Les informations publiées sur les mesures non tarifaires sur les portails commerciaux sont davantage exploitées et on enregistre au moins 26 000 utilisateurs

Résultat 2 : prise en compte de la question des changements climatiques dans l'application de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine au niveau national

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à mettre à la disposition des États membres des analyses détaillées des chaînes de valeur, grâce auxquelles 10 pays africains ont pu choisir des chaînes de valeur durables et compétitives à l'échelle intrarégionale et continentale à développer, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir mettre à la disposition des États membres des analyses des chaînes de valeur.
- 12.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.9).

Tableau 12.9
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Douze pays africains bénéficient du soutien du sous-programme pour mettre en œuvre l'annexe à l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine relative aux obstacles non tarifaires et au renforcement de la transparence de la réglementation	Dans le cadre du sous-programme, divers éléments susceptibles d'accroître l'importance donnée à la question de la durabilité au regard de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de stimuler le biocommerce sont repérés dans l'accord portant création de cette zone et les protocoles d'application pertinents, et les pays africains se voient présenter plusieurs manières d'améliorer la résilience de leur commerce face aux changements climatiques, grâce à la diversification de leur économie et à l'adoption de mesures d'adaptation	Des analyses détaillées des chaînes de valeur ont été mises à la disposition des États membres, et 10 pays africains ont choisi des secteurs prioritaires pour le développement de chaînes de valeur durables et compétitives à l'échelle intrarégionale et continentale	Dix pays africains élaborent des stratégies durables de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale, ainsi que deux chaînes de valeur durables régionales au moins, en collaboration avec d'autres pays de leurs régions respectives	Dix pays africains adoptent des plans de développement de chaînes de valeur durables dans le cadre de leurs stratégies de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine

Résultat 3 : amélioration de l'élaboration des politiques pour faciliter la diversification économique en renforçant les capacités en matière de données sur le commerce des services

Projet de plan-programme pour 2024

12.57 En 2020, les services représentaient 68 % de la production mondiale et 62 % de l'ensemble des emplois¹. Il est important de noter que les services augmentent la valeur ajoutée dans d'autres secteurs économiques, favorisent l'emploi et facilitent les échanges dans les secteurs manufacturier et agricole. Il est cependant difficile de déterminer les besoins de l'économie nationale en matière de services, d'y subvenir et de les traduire en politiques, ainsi que de tirer profit de la libéralisation du commerce des services sur le marché national comme sur les marchés étrangers. Dans le cadre

¹ CNUCED, « Production et revenu », base de données de la CNUCED. Disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx> ; OIT, ensemble de données « Emploi par sexe et activité économique », estimations modélisées de l'OIT, base de données ILOSTAT. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilostat.ilo.org/>.

du sous-programme, on a aidé les États membres à surmonter ces difficultés et à renforcer leur capacité d'offre et d'exportation au moyen de politiques élaborées sur la base de données factuelles, en particulier des recherches axées sur les politiques et des examens des politiques applicables aux services, et de la facilitation de dialogues mondiaux dans le cadre de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement et du Forum mondial sur les services.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.58 L'enseignement tiré est le suivant : il faut améliorer la coordination et le renforcement des capacités pour combler les lacunes en matière de collecte et d'utilisation des données, dans la mesure où celles-ci influent sur l'élaboration des politiques dans tous les secteurs du commerce des services, en particulier dans les pays en développement. Compte tenu de cet enseignement et tirant parti de la création d'un groupe de travail sur les données relatives au commerce des services et aux politiques de développement, dans le cadre du programme, on recensera les données manquantes et on renforcera les mécanismes de partage d'informations sur les outils et les ressources. On s'emploiera également à rendre les responsables de l'élaboration des politiques dans le domaine du commerce des services plus à même d'améliorer les cadres réglementaires et institutionnels, et en particulier leur capacité de collecte et d'utilisation des données, notamment ventilées, en faveur de l'élaboration des politiques.
- 12.59 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.10).

Tableau 12.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les décideurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont renforcé leurs capacités à formuler des politiques nationales en matière de commerce des services, notamment dans les domaines du tourisme et des services énergétiques	Les décideurs du Maroc et du Paraguay ont renforcé leurs capacités à formuler des politiques nationales en matière de commerce des services, notamment dans le domaine des services de transport et de logistique	Les États membres sont aidés par la création d'un groupe de travail à composition non limitée et limité dans le temps sur les données relatives au commerce des services et aux politiques de développement	Au moins deux autres pays s'appuient sur une meilleure collecte et utilisation des données pour adopter, réviser ou mettre en œuvre des politiques dans le domaine du commerce des services	Au moins trois autres pays s'appuient sur une meilleure collecte et utilisation des données pour adopter, réviser ou mettre en œuvre des politiques dans le domaine du commerce des services

Produits

- 12.60 On trouvera dans le tableau 12.11 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.11

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	20	20	19	19
1. Rapports sur le commerce international et le développement et sur les tendances et perspectives dans le domaine des produits de base à l'échelle mondiale destinés à l'Assemblée générale	1	1	2	1
2. Rapports sur les tendances commerciales et sur les réglementations commerciales et les normes de durabilité, et rapports ad hoc sur les tendances et les perspectives dans le domaine des produits de base destinés au Conseil du commerce et du développement	2	3	3	3
3. Documentation de référence destinée à la Commission du commerce et du développement et devant servir dans le cadre des réunions d'experts connexes	7	7	4	6
4. Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur	10	9	10	9
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	33	36	33	33
5. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission)	2	2	2	2
6. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
7. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	5	2	2
8. Réunions de la Commission du commerce et du développement dans le cadre de ses sessions annuelles et réunions d'experts connexes	16	16	16	16
9. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur dans le cadre de leurs sessions annuelles	10	10	10	10
10. Réunion annuelle du Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	20	23	20	20
11. Projets portant sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	1	2	1	1
12. Projets portant sur la fourniture d'une aide aux pays en développement en vue de leur accession à l'OMC, sur les systèmes généralisés et globaux de préférences commerciales, sur les services et les négociations commerciales régionales et multilatérales, sur le renforcement de l'économie créative, et sur le règlement des différends et la diplomatie commerciale	6	6	6	6
13. Projets portant sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	4	4	4	4
14. Projets portant sur le commerce, l'environnement et le développement	4	5	4	4
15. Projets portant sur la collecte, le suivi, la communication et la diffusion de données concernant les mesures non tarifaires, sur la formulation de politiques commerciales axées sur le développement, et sur les normes de durabilité	2	4	2	3

Chapitre 12 Commerce et développement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
16. Projets portant sur l'aide fournie aux pays tributaires des produits de base pour les aider à diversifier leur économie et à créer de la valeur ajoutée	3	2	3	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	108	211	118	156
17. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur la World Integrated Trade Solution, le système d'analyse et d'information sur le commerce et les mesures non tarifaires, et les normes de durabilité	15	37	17	27
18. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur les accords commerciaux préférentiels, l'accèsion à l'OMC, les politiques et cadres relatifs aux services, les nouveaux défis en matière de développement dans le système commercial international et le commerce, les négociations commerciales internationales, et l'économie créative	25	53	27	39
19. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	10	10	12	12
20. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur le commerce, l'environnement et le développement	25	39	27	29
21. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur les lois et politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs	20	37	22	27
22. Séminaires, ateliers ou activités de formation destinés à aider les pays en développement tributaires des produits de base à formuler des stratégies et des politiques et tirer parti des acquis de développement, et à faire face aux défis que représentent les marchés des produits de base et à mettre à profit les débouchés qu'ils offrent	5	19	5	14
23. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur l'évolution du paysage commercial international et du coût du commerce	1	1	1	1
24. Séminaires, ateliers ou activités de formation sur les défis et les possibilités que représente le commerce international pour la promotion du développement durable	2	7	2	2
25. Débats d'experts ad hoc sur le rôle du droit et des politiques de la concurrence et sur le droit et les politiques de la protection des consommateurs	1	4	1	1
26. Série d'ateliers sur le commerce et le développement, organisée conjointement à Genève par la CNUCED, l'OMC, l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	36	42	35	26
27. Publications sur le commerce et l'environnement	6	12	6	4
28. Publications sur le commerce, la prise en compte des questions de genre et le développement	4	6	3	3
29. Publications sur le commerce, les services, le système commercial international et l'économie créative	8	4	6	4
30. Publications sur les tendances et les politiques commerciales dans le contexte international	9	8	9	8
31. Publications sur le commerce, l'efficacité des marchés et les intérêts des consommateurs, et sur les politiques de concurrence et de protection des consommateurs	6	6	6	4
32. Publications sur le commerce, les produits de base, la diversification économique et la valeur ajoutée	3	6	5	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	13	12	13
33. Rapports sur les travaux de la CNUCED concernant les politiques de la concurrence et de la protection du consommateur et sur les activités du Forum mondial sur les produits de base	1	2	2	2

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
34. Manuels et documents d'orientation sur la classification des mesures non tarifaires, le Système généralisé de préférences et les organismes veillant à la concurrence effective et/ou à la protection des consommateurs	3	3	3	3
35. <i>Manuel sur la protection du consommateur</i>	1	1	1	1
36. Loi type sur la concurrence	1	1	1	1
37. Activités ou documentation techniques sur la concurrence et la protection des consommateurs dans le contexte du cadre de partenariat de la CNUCED pour la recherche	1	1	1	1
38. Publication <i>World Tariff Profiles</i> (Profils tarifaires dans le monde) de la CNUCED, de l'OMC et de l'ITC	1	1	1	1
39. Aspects touchant le commerce du <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
40. Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité	1	1	–	1
41. Activités ou documentation technique sur des questions abordées dans le cadre des négociations commerciales internationales	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils sur la prise de décisions dans le domaine du commerce, fournis à cinq États membres et à deux groupes régionaux d'intégration économique Sud-Sud ; conseils sur l'intégration à l'économie mondiale et la participation aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux ; conseils sur la prise en compte des préoccupations commerciales dans les politiques nationales en matière de commerce et de services ; consultations sur la coopération et les partenariats aux fins d'une croissance inclusive et d'un développement durable ; conseils sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; conseils sur l'élaboration de cadres relatifs à la concurrence et à la protection des consommateurs ; consultations sur les questions liées au commerce et à l'environnement et le potentiel de facilitation du développement durable de l'économie créative.

Bases de données et supports numériques : World Integrated Trade Solution et système d'analyse et d'information sur le commerce ; cours de formation en ligne sur les mesures non tarifaires, à l'intention d'environ 300 personnes, et sur la négociation d'accords commerciaux régionaux pour le commerce en temps de crise et de pandémie ; dossier pédagogique sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunion multipartite sur les produits de base et le développement ; congrès sur le biocommerce ; manifestation sur le commerce et la prise en compte des questions de genre ; manifestation sur le commerce illicite organisée à l'intention de plus de 100 personnes ; manifestation sur l'économie créative ; conférences et expositions sur des questions liées aux travaux du sous-programme ; bulletins d'information sur le Système généralisé de préférences et sur les travaux de la CNUCED portant sur la concurrence et la protection des consommateurs ; brochures et dépliants sur le thème du commerce et de la prise en compte des questions de genre ainsi que sur les travaux de recherche concernant la politique relative aux produits de base, l'application de cette politique et les projets menés à ce titre ; livrets et fiches d'information sur des questions liées aux travaux du sous-programme.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et articles d'opinion.

Plateformes numériques et contenus multimédias : outils interactifs concernant les législations nationales sur la concurrence et la protection des consommateurs, la diplomatie commerciale et le règlement des différends ; site Web de la CNUCED, de l'OMC et de l'ITC sur les aspects commerciaux des objectifs de développement durable et des indicateurs y relatifs ; version électronique de la loi type sur la concurrence.

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Objectif

- 12.61 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de tirer parti de l'innovation et de la technologie, notamment du commerce électronique et de l'économie numérique, d'améliorer la logistique commerciale et de renforcer les moyens humains afin de favoriser un commerce et un développement durables qui profitent à tous dans les pays en développement et les économies en transition.

Stratégie

- 12.62 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) Repérer des possibilités d'action et recenser les bonnes pratiques et enseignements à retenir dans les domaines de la technologie et de la logistique pour accélérer le relèvement après la pandémie de COVID-19 et promouvoir un développement résilient et durable ;
 - b) Effectuer des travaux de recherche et d'analyse et formuler des recommandations sur les moyens de capter la valeur créée par l'économie numérique et d'obtenir des résultats plus inclusifs, notamment dans le cadre du *Rapport sur l'économie numérique*, publication phare, et aider les pays en développement à mesurer le commerce électronique et cette économie ;
 - c) Veiller à ce que les parties intéressées s'informent des intérêts des pays en développement et à ce qu'il en soit tenu compte dans les dialogues politiques internationaux sur le commerce électronique et l'économie numérique, notamment par l'intermédiaire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et de la semaine annuelle du commerce électronique ;
 - d) Aider les pays en développement à systématiquement faire le point sur la situation et leur aptitude à s'engager dans l'économie numérique et y prendre part, grâce à des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et à l'appui à la mise en œuvre, à des stratégies de commerce électronique et à des plans d'action, ainsi qu'en soutenant l'amélioration des cadres juridiques et la participation des femmes au commerce électronique et à l'économie numérique ;
 - e) Veiller à ce qu'il soit tenu compte, dans les débats internationaux sur la science, la technologie et l'innovation, des perspectives et priorités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
 - f) Orienter l'élaboration des politiques en matière de science, technologies – en particulier d'avant-garde – et innovation au service du développement et les débats s'y rapportant, dans le cadre de travaux de recherche et d'analyse, tels que le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, publication phare, et d'autres rapports traitant de cette question, notamment pour le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement ;
 - g) Améliorer les connaissances des responsables de l'élaboration des politiques sur divers aspects des politiques commerciales et les questions connexes de la finance, de l'investissement et de la technologie et du développement durable, et renforcer les capacités des États membres en matière de science, technologies et innovation au service du développement, notamment par l'examen des politiques adoptées sur la question, des activités d'évaluation et d'analyse prospective des technologies, ainsi que des contributions spécialement destinées aux travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ;
 - h) Soutenir la mise en œuvre de réformes visant à faciliter le commerce, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, et appuyer davantage l'élaboration et l'application de cadres juridiques et réglementaires permettant de réduire les coûts des transactions commerciales, et soutenir l'adoption des réformes et processus d'automatisation voulus dans le cadre du Système douanier automatisé ;
 - i) Fournir une assistance technique, diffuser des informations, formuler des recommandations et promouvoir le partage de pratiques exemplaires aux fins de l'intégration des pays en développement dans les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de transport régionaux et mondiaux, dans le cadre de l'*Étude sur les transports maritimes*, publication phare, et d'autres travaux de recherche, de dispositifs législatifs et d'activités de renforcement des capacités, notamment le programme de formation et de développement des ressources humaines dans les domaines du commerce extérieur (TRAINFORTRADE) relatif à la gestion des ports ;

- j) Encourager la concertation à l'échelle internationale sur les questions de logistique commerciale, en veillant à ce qu'il soit tenu compte des intérêts et difficultés des pays en développement dans les forums régionaux et internationaux pertinents et, dans ce contexte, continuer de s'employer à remédier aux problèmes de logistique commerciale qui touchent particulièrement les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés ;
- k) Faire entrer en ligne de compte les questions transversales de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans les trois piliers du sous-programme, en mettant l'accent sur le renforcement des compétences économiques et numériques de ces personnes et l'élargissement des possibilités qui leur sont offertes.

12.63 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement de la compréhension, par les États membres, des possibilités offertes par les domaines de la technologie et de la logistique commerciale en matière d'accélération du relèvement après la pandémie de COVID-19 et d'autres phénomènes ;
- b) Amélioration, aux niveaux national, régional et mondial, de la formulation de politiques portant sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable et inclusif, et renforcement des capacités dans le domaine ;
- c) Amélioration de la coordination entre les gouvernements, en collaboration avec les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, aux fins de l'application de politiques sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement durable et inclusif ;
- d) Amélioration des connaissances et de la compréhension des décideurs politiques concernant les possibilités d'action, et consensus international sur les nouveaux défis et possibilités que présente le recours à la science, à la technologie et à l'innovation aux fins du développement durable et inclusif, et renforcement de la capacité des décideurs politiques d'évaluer, d'analyser et de formuler des politiques sur les grands problèmes économiques internationaux ;
- e) Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- f) Renforcement des capacités des États membres de mettre la science, la technologie et l'innovation au service de leurs stratégies nationales de développement ;
- g) Renforcement des capacités des pays à traiter de nouvelles questions clefs en matière de logistique commerciale, y compris s'agissant du transport maritime et de la gestion des ports ;
- h) Amélioration des connaissances et de la capacité des États membres d'appliquer des réformes en matière de facilitation des échanges, notamment l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ;
- i) Renforcement de la capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des actions visant à améliorer l'efficacité des transactions commerciales ainsi que la gestion des opérations de transport, grâce notamment au Système douanier automatisé.

Exécution du programme en 2022

Amélioration de la durabilité des initiatives de facilitation du commerce grâce à des solutions numériques

12.64 Dans le cadre de son programme d'autonomisation des comités nationaux de la facilitation des échanges, le sous-programme permet d'aider les pays en développement à mettre en œuvre des réformes de facilitation du commerce et l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC afin de simplifier et d'accélérer les procédures pour le commerce transfrontière, notamment en créant des comités nationaux de facilitation des échanges pour améliorer la coordination nationale et suivre la

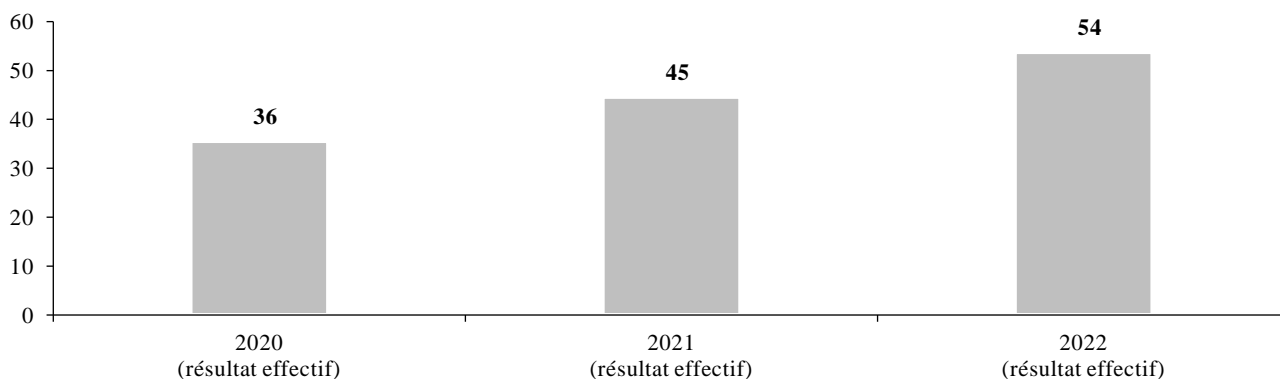
mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Dans le cadre du sous-programme, compte tenu des restrictions des déplacements et de la nécessité accrue de faciliter la circulation rapide des biens essentiels en raison de la pandémie, on a dématérialisé le programme d'autonomisation des comités nationaux de la facilitation des échanges, en lançant un apprentissage en ligne sur la facilitation des échanges, qui a été suivi par 45 pays, et l'on a mis au point un dispositif de suivi des réformes, une plateforme en ligne conçue pour la gestion et le suivi des réformes et la simplification de la coordination entre les parties prenantes des comités nationaux de facilitation des échanges, adoptée par 19 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et permettant à ces derniers de mieux suivre, contrôler et gérer leurs initiatives de facilitation des échanges. Enfin, les activités de dématérialisation menées dans le cadre du sous-programme concernaient également les portails d'information commerciale, des sites Web permettant aux commerçants d'accéder facilement aux informations relatives aux réglementations et aux procédures des pays pour les aider à s'acquitter des exigences et formalités liées au commerce.

12.65 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VI).

Figure 12.VI

Mesure des résultats : taux de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges dans les pays bénéficiaires ayant adopté le dispositif de suivi des réformes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Pourcentage moyen)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcer les moyens d'action des entrepreneuses du secteur numérique aux fins d'une économie numérique plus inclusive

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

12.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 240 entrepreneuses du secteur numérique participant aux activités de l'initiative eTrade for Women dans le cadre de six communautés actives du programme, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'amélioration des compétences de 200 entrepreneuses du secteur numérique.

12.67 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.12).

Tableau 12.12
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement de 50 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées et trois nouvelles communautés voient le jour, en Asie du Sud-Est, en Afrique de l'Est et dans les Balkans occidentaux	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 200 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de six communautés actives de l'initiative eTrade for Women sont améliorées	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 300 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées Au moins quatre communautés eTrade for Women sont en activité dans différentes régions	Les compétences en matière de gestion d'entreprise et d'encadrement d'un total cumulé de 400 entrepreneuses du secteur numérique ayant participé aux activités menées dans le cadre de l'initiative eTrade for Women sont améliorées Au moins six communautés eTrade for Women sont en activité dans différentes régions

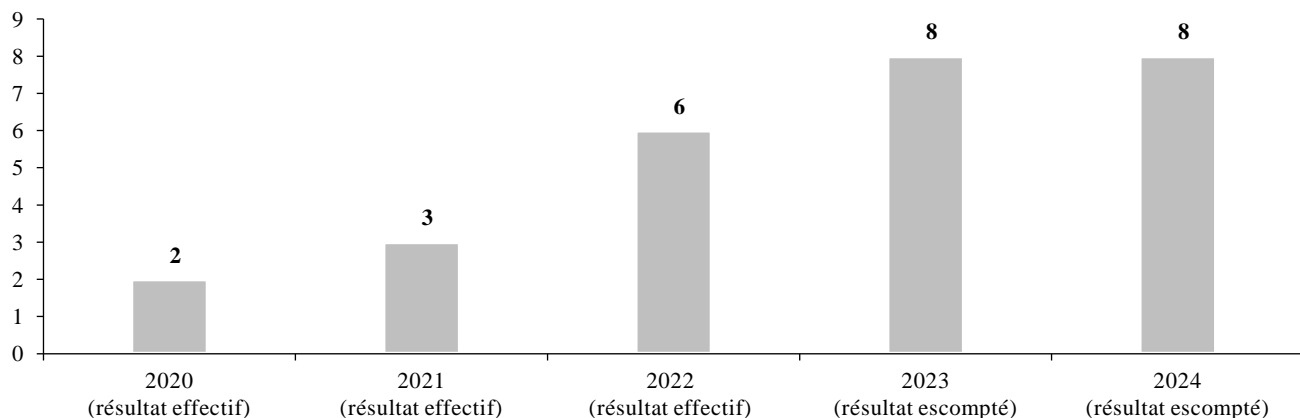
Résultat 2 : simplifier les procédures et formalités du commerce international grâce à l'utilisation du Système douanier automatisé et de son dispositif de guichet unique électronique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.68 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que six nouveaux organismes de réglementation des frontières et organismes gouvernementaux partenaires utilisent le dispositif de guichet unique électronique du Système douanier automatisé et en bénéficient, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.69 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 12.VII).

Figure 12.VII

Mesure des résultats : nombre de nouveaux organismes de réglementation des frontières et organismes gouvernementaux partenaires utilisant le dispositif de guichet unique électronique du Système douanier automatisé et en bénéficiant (résultat cumulé)



Résultat 3 : rendre la gestion portuaire des pays en développement efficace et résiliente en vue de leur intégration dans les chaînes d’approvisionnement régionales et mondiales

Projet de plan-programme pour 2024

- 12.70 Étant donné que plus de 80 % du volume des échanges commerciaux internationaux est transporté par bateau, les ports jouent un rôle essentiel dans la logistique commerciale. Le programme de gestion portuaire TRAINFORTRADE aide les communautés portuaires des pays en développement à mettre en place une gestion plus efficace et compétitive afin d’accroître les courants commerciaux et de stimuler le développement économique, en créant des réseaux portuaires et en réunissant des entités publiques, privées et internationales. La pandémie a mis en évidence la nécessité d’améliorer la résilience des ports face à de tels chocs. Pour répondre aux besoins des États membres, dans le cadre du sous-programme, un nouveau cours visant à rendre les ports plus résilients aux pandémies a été mis au point en 2020, au titre du programme plus général de gestion portuaire. Le cours porte principalement sur le développement des compétences fondamentales des gestionnaires de la communauté portuaire, afin d’aider à protéger les personnes et à préserver le commerce essentiel en cas de pandémie ou d’autres perturbations. Il a permis aux professionnels des ports de déterminer un certain nombre de mesures politiques concrètes à mettre en œuvre dans leurs ports pour qu’ils puissent poursuivre leurs activités pendant la pandémie².

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.71 L’enseignement tiré est le suivant : les mesures prioritaires à prendre pour améliorer la résilience des ports ont été déterminées avec les personnes ayant participé à la formation, mais il n’y avait pas de mécanisme permettant de suivre la mise en œuvre et l’amélioration réelles dans les ports bénéficiaires. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on mènera une enquête qui permettra de surveiller l’adoption des recommandations formulées dans le cadre du cours et d’autres mesures relatives à la résilience des communautés portuaires des participants.
- 12.72 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.13).

² Voir CNUCED, « Emerging strategies for ports during the pandemic », note de synthèse n° 93, février 2022.

Tableau 12.13
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les États membres ont accès à un nouveau cours visant à rendre les ports plus résilients aux pandémies	Amélioration des compétences et des capacités fondamentales de gestion des ports en cas de pandémie et de perturbations de 809 professionnels issus de 96 communautés portuaires	Amélioration des compétences et des capacités fondamentales de gestion des ports en cas de pandémie et de perturbations de 1 000 professionnels issus de 112 communautés portuaires	Au moins cinq entités portuaires adoptent des mesures visant à renforcer leur résilience en améliorant les compétences et les capacités fondamentales de gestion des ports en cas de pandémie et de perturbations de 1 100 professionnels issus de 120 communautés portuaires	Au moins cinq entités portuaires supplémentaires adoptent des mesures visant à renforcer leur résilience en améliorant les compétences et les capacités fondamentales de gestion des ports en cas de pandémie et de perturbations de 1 200 professionnels issus de 130 communautés portuaires

Produits

12.73 On trouvera dans le tableau 12.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.14
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	19	20	18
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et sur la science et la technique au service du développement	1	1	2	1
2. Rapports destinés à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à ses groupes intersessions	6	6	6	5
3. Notes d'information et rapports destinés au Conseil du commerce et du développement	2	2	2	2
4. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, et réunions d'experts connexes sur des questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation	4	2	2	2
5. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés à la Commission du commerce et du développement, et réunions d'experts connexes	4	4	4	4
6. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2

Chapitre 12 Commerce et développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
7. Note du secrétariat de la CNUCED et rapports destinés au Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	49	51	55	47
8. Séances de l'Assemblée générale (Deuxième Commission) et du Conseil économique et social relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	2	2	3	2
9. Session annuelle et groupes d'experts intersessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement	16	14	16	16
10. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	3	3	3	3
11. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
12. Sessions annuelles de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et réunions d'experts connexes	7	3	5	3
13. Sessions annuelles de la Commission du commerce et du développement et réunions d'experts connexes sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	7	7	7	7
14. Réunions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	6	6	6	6
15. Réunions du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique	4	4	4	4
16. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies (en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat)	2	2	2	2
17. Réunions concernant la Semaine du commerce électronique	–	8	6	1
18. Réunions du forum mondial sur la facilitation du commerce et des transports	–	–	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	32	32	32	26
19. Renforcement des capacités, dans le cadre du programme TRAINFORTRADE, dans les domaines suivants : gestion portuaire ; questions liées au commerce, y compris le commerce électronique et les statistiques ; méthode pédagogique	7	7	7	1
20. Projets nationaux, régionaux et interrégionaux relatifs aux transports et aux autres services connexes, y compris le Système douanier automatisé	22	22	22	22
21. Transport, facilitation du commerce et logistique commerciale	2	2	2	2
22. Programme sur le commerce électronique et l'économie numérique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	404	464	406	398
23. Ateliers TRAINFORTRADE de formation de formateurs organisés à l'échelle nationale	300	332	300	300
24. Séminaires, ateliers, programmes de bourses et activités de formation sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	52	52	52	33
25. Séminaire sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce, y compris des débats d'experts ad hoc	1	1	1	1
26. Séminaire sur le rôle de la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications, et de l'innovation dans le développement, notamment aux fins du transfert de technologie, y compris des débats d'experts ad hoc	1	1	1	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
27. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le commerce électronique et l'économie numérique au service du développement, y compris sur les statistiques relatives à l'économie de l'information, les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique et de l'économie numérique au service du développement et du commerce électronique, et la mesure de l'économie numérique et l'initiative eTrade for Women	10	12	12	12
28. Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok), cours régionaux et cours de brève durée	25	51	25	36
29. Séminaires, ateliers et activités de formation sur la science, la technologie, l'innovation et le développement	15	15	15	15
Publications (nombre de publications)	19	23	17	13
30. <i>Rapport sur la technologie et l'innovation</i> et aperçu	1	1	–	1
31. <i>Rapport sur l'économie numérique</i> et aperçu	–	–	1	–
32. <i>Étude sur les transports maritimes</i> et aperçu	1	1	1	1
33. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	2	3	2	1
34. Stratégies de commerce électronique	2	3	2	2
35. Série <i>Current Studies on Science, Technology and Innovation</i>	2	3	1	1
36. Séries Transport and Trade Logistics et Transport and Trade Facilitation	2	2	2	2
37. Rapports thématiques sur le commerce électronique et l'économie numérique, du point de vue notamment des statistiques, du cyberdroit et des questions de genre	1	5	2	1
38. Série Programme TRAINFORTRADE de gestion portuaire	1	1	1	1
39. Évaluations de la préparation au commerce électronique	7	4	5	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	14	12	13
40. Documents d'orientation sur les sujets suivants : science, technologie et innovation ; commerce électronique et économie numérique ; logistique commerciale	4	5	4	4
41. Rapport annuel du Système douanier automatisé	1	1	1	1
42. Programme sur le commerce électronique et l'économie numérique, <i>Year in Review</i>	1	1	1	1
43. Notes techniques sur les technologies de l'information et des communications (y compris le commerce électronique et l'économie numérique) au service du développement	2	1	2	2
44. Notes techniques sur la facilitation du commerce	1	1	1	1
45. Notes d'information à l'intention du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
46. Profils économiques et maritimes de pays	1	1	1	1
47. Rapport du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines	1	1	–	1
48. Note technique sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement	–	2	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : Semaine du commerce électronique ; services consultatifs dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique ; forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; sessions du Groupe consultatif de la CNUCED sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines ; services de

conseil sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement et consultations sur les orientations et les aspects pratiques du commerce électronique et de l'économie numérique, sur les politiques de transport, les instruments juridiques internationaux et les normes et règles arrêtées au niveau international relatifs à la facilitation du commerce international, aux transports et à la sécurité des transports à l'usage des exploitants portuaires, et sur l'initiative eTrade for All.

Bases de données et supports numériques : plateforme d'apprentissage et de renforcement des capacités de la CNUCED, gérée par le programme TRAINFORTRADE, qui forme environ 1 500 personnes par an ; plateforme de statistiques sur le rendement des ports ; répertoire en ligne sur les comités nationaux de facilitation des échanges ; Inventaire mondial des cyberlégalisations ; modules de formation en ligne pour les Cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, pour 200 participants chaque année ; plateforme en ligne consacrée au transport durable de marchandises ; plateforme de l'initiative eTrade for All ; statistiques sur l'économie numérique figurant dans la base de données UNCTADstat.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur le Système douanier automatisé et l'initiative eTrade for All distribués à plus de 2 000 abonnés ; bulletin sur les transports et la facilitation des échanges distribué à plus de 5 000 destinataires ; bulletin sur les sciences, la technologie et l'innovation ; prospectus, brochures et dossiers d'information sur les activités du sous-programme.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, points de presse, entretiens, conférences de presse et articles de presse à l'occasion de la parution de publications majeures relevant du sous-programme et de l'organisation de manifestations importantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : TRAINFORTRADE ; Commission de la science et de la technique au service du développement ; Système douanier automatisé et site Web relatif au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok ; plateforme eTrade for All ; plateformes de formation en ligne sur les politiques de l'innovation.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Objectif

- 12.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'intégration effective de l'Afrique, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière (pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables) dans l'économie mondiale par la promotion d'une transformation structurelle durable, l'atténuation des vulnérabilités et le développement des capacités productives nationales des groupes cibles.

Stratégie

- 12.75 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- Mener des activités de recherche et de coopération technique visant à diversifier les structures d'exportation, de production et de financement des pays susmentionnés, notamment en contribuant aux rapports que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale et aux rapports sur l'application et le suivi des programmes et des plans d'action pertinents ;
 - Mettre en place des programmes de coopération technique pour promouvoir une transformation structurelle durable par le renforcement des capacités productives, la diversification et la fourniture d'un appui en vue d'atténuer la vulnérabilité et d'améliorer la résilience ;
 - Plaider, notamment au niveau multilatéral, en faveur du consensus au sein de la communauté internationale du développement en ce qui concerne les mesures qui permettent au mieux de régler les problèmes de développement durable des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral et, à cette fin, cerner les nouvelles approches et méthodes, organiser des ateliers de formation et de renforcement

- des capacités et coopérer davantage avec les instituts de recherche des pays les moins avancés et les partenaires de développement ;
- d) Redoubler d'efforts pour aider les groupes cibles à élaborer des politiques nationales et à renforcer leurs capacités, en menant des travaux de recherche et d'analyse innovants, en mettant au point des outils analytiques et en fournissant un appui technique ;
 - e) Rendre plus accessibles un certain nombre d'options stratégiques fondées sur des données factuelles visant à renforcer les capacités productives nationales et la transformation économique structurelle pour un développement durable dans les pays en développement et faciliter leur application par le renforcement de la coopération technique axée sur la demande et la fourniture d'un appui aux programmes dans les domaines relevant de la compétence du sous-programme ;
 - f) Fournir un appui aux pays les moins avancés qui sont en voie de reclassement ou ont été récemment reclassés pour créer l'élan nécessaire et faciliter une transition sans heurt à leur nouveau statut ;
 - g) Étendre l'appui technique apporté aux pays à des aspects tels que les stratégies nationales de développement des capacités productives et de transformation économique structurelle, l'intégration commerciale régionale, les règles d'origine, l'inégalité, la pauvreté et la vulnérabilité, l'amélioration de l'accès aux marchés et l'utilisation des préférences, et la création de valeur ajoutée en ce qui concerne les produits stratégiques et les indications géographiques ;
 - h) Aider les États membres à faire face à l'incidence socioéconomique de la COVID-19 et de nouveaux chocs sur les économies des pays cibles, au moyen de travaux de recherche et d'activités de coopération technique, afin de faciliter la mise au point et l'application de mesures spécifiques visant à renforcer la résilience ;
 - i) Aider les pays africains à trouver des solutions à leurs problèmes et besoins particuliers, comme envisagé dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » ;
 - j) Aider la CNUCED à mettre en œuvre le mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, surtout par des travaux de recherche, des activités de coopération technique et des conseils pratiques dans les domaines ciblés ;
 - k) Établir les profils de vulnérabilité, demandés par l'Assemblée générale, des pays les moins avancés jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement ;
 - l) Organiser des formations, des activités de renforcement des capacités et des travaux de recherche sur l'accès aux marchés, les préférences commerciales et les règles d'origine afin d'aider le Groupe des pays les moins avancés de l'OMC à définir et à négocier une position commune pour les réunions des comités compétents de l'OMC ;
 - m) Grâce aux travaux effectués, aider les États membres, notamment les pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 9 et 17.

12.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les pays bénéficiaires comprendront mieux le rôle des capacités productives dans la promotion de la transformation structurelle au service d'une croissance et d'un développement inclusifs ;
- b) Les États membres seront mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques et d'en assurer le suivi, notamment de déterminer les effets des chocs actuels et futurs, de réduire la vulnérabilité face aux chocs extérieurs et de renforcer la résilience ;
- c) Les pays ayant des besoins spécifiques seront mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques, ce qui renforcera l'efficacité des stratégies de coopération technique ;

- d) Les États membres seront mieux à même de mettre en place la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- e) Les États membres seront mieux à même de participer aux forums multilatéraux consacrés à l'amélioration des échanges commerciaux grâce à la mise en place de règles d'origine transparentes, prévisibles et simples ;
- f) Les États membres seront mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à renforcer les marchés nationaux et régionaux et à accélérer l'industrialisation et la transformation socioéconomique.

Exécution du programme en 2022

Meilleure compréhension par les pays les moins avancés des préférences en matière d'accès au marché et des règles d'origine

- 12.77 Les travaux du sous-programme portent principalement sur l'augmentation de la valeur ajoutée et l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés pour les pays les moins avancés grâce à l'élaboration d'outils innovants de suivi et de mesure des taux d'utilisation des préférences commerciales, des règles d'origine et des listes tarifaires, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. À cet égard, la CNUCED a mis au point deux bases de données publiques et faciles à utiliser afin de fournir des renseignements détaillés (données spécifiques aux produits allant jusqu'au niveau à six chiffres du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises) sur les statistiques commerciales interdépendantes, les offres tarifaires et les règles d'origine dans le cadre de la Zone³, ainsi que les taux d'utilisation par produit des pays membres de la Quadripartite (Canada, États-Unis d'Amérique, Japon et Union européenne) dans le cadre du Système généralisé de préférences⁴. À la demande de la Commission de l'Union africaine, les États membres ont reçu une assistance technique complète dans le cadre de la négociation et de la rédaction des règles d'origine de la Zone. Des formations et des travaux de recherche sur l'accès au marché, les préférences commerciales et les règles d'origine ont été organisés pour faciliter les négociations du Groupe des pays les moins avancés à l'OMC.
- 12.78 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.15).

Tableau 12.15
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Les pays les moins avancés ont accès à des ressources documentaires et à des guides sur les règles d'origine et l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent	Grâce aux formations de la CNUCED, les représentants des pays les moins avancés sont mieux à même de comprendre les principes des règles d'origine et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur leur potentiel commercial Les représentants des États membres sont en mesure de définir leurs priorités commerciales et de les présenter dans le cadre	Les responsables de l'élaboration des politiques, les chercheurs et les négociateurs commerciaux des pays les moins avancés, ainsi que le grand public, ont accès à des informations détaillées sur les statistiques commerciales interdépendantes, les offres tarifaires et les règles d'origine dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que sur les taux d'utilisation par produit dans le cadre du Système généralisé de préférences, données

³ Voir <https://afcfta.unctad.org/>.

⁴ Voir <https://gsp.unctad.org>.

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
	d'instances multilatérales de négociation	nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : améliorer la participation des pays africains aux chaînes de valeur régionales et mondiales

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.79 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à une augmentation annuelle des exportations entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) estimée à 7 % entre 2019 et 2021⁵, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 12.80 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.16).

Tableau 12.16
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les pays bénéficiaires sont sensibilisés, par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel établi, aux avantages découlant de la mise en œuvre de la convention régionale sur le transit (Convention sur le transit routier inter-États des marchandises de la CEDEAO) et de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC	Le réseau douanier régional pour le commerce de transit (SIGMAT) au Burkina Faso et au Niger et les mouvements transfrontières au poste frontière de Malanville entre le Bénin et le Niger sont évalués et les activités relatives au plan d'action en faveur d'un programme fonctionnel de transit inter-États sont facilitées	Les exportations bilatérales entre les trois pays bénéficiaires augmentent	Un poste frontière entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) est mieux géré et les réformes nationales nécessaires pour mettre en œuvre la convention régionale sur le transit (Convention sur le transit routier inter-États des marchandises de la CEDEAO) et l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC sont mieux comprises	S'appuyant sur les expériences et les enseignements des pays bénéficiaires, au moins trois autres pays africains passent en revue leurs politiques industrielles et leurs stratégies de compétitivité afin de diversifier ou d'améliorer leurs modèles de fabrication et d'approvisionnement

⁵ Les données sur les exportations de l'année 2022 entre les trois pays bénéficiaires seront disponibles après la soumission du présent rapport.

Résultat 2 : renforcer la compréhension des problèmes à surmonter et des possibilités à saisir pour stimuler les capacités productives et la transformation structurelle dans les pays ayant des besoins particuliers

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 12.81 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la réalisation d'évaluations des lacunes en matière de capacités productives dans six pays (Angola, Éthiopie, Haïti, Kenya, Nigéria et Zambie) et à l'élaboration de politiques visant à remédier à ces lacunes en Angola et en République-Unie de Tanzanie, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir la réalisation de ces évaluations nationales dans au moins cinq pays et la conception et la validation par les pays des politiques et programmes visant à remédier aux lacunes et points faibles recensés en matière de renforcement et d'utilisation de l'indice des capacités productives.
- 12.82 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.17).

Tableau 12.17
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Les dirigeants nationaux et régionaux comprennent mieux les difficultés et les domaines où les capacités productives sont insuffisantes, grâce à l'indice des capacités productives de la CNUCED	L'indice des capacités productives de la CNUCED est mis à la disposition de tous les pays sur un portail Web spécial et une structure cohérente a été élaborée pour faciliter les évaluations nationales et régionales des lacunes en matière de capacités productives	Des évaluations nationales des lacunes en matière de capacités productives sont menées dans six pays (Angola, Éthiopie, Haïti, Kenya, Nigéria et Zambie) L'Angola et la République-Unie de Tanzanie ont élaboré des politiques visant à remédier aux lacunes en matière de capacités productives à l'échelle nationale, comme indiqué dans leurs bilans communs de pays	Les évaluations nationales et régionales des lacunes en matière de capacités productives sont utilisées pour établir les profils de vulnérabilité, demandés par l'Assemblée générale, des pays les moins avancés dont il est jugé qu'ils remplissent pour la première fois les critères de reclassement	Au moins trois pays ont accès à des programmes de soutien pluriannuels complets et holistiques visant à remédier aux lacunes en matière de capacité productives et à prendre en compte les priorités nationales Les capacités productives de l'Angola et de la République-Unie de Tanzanie sont améliorées dans les domaines des politiques qu'ils ont élaborées

Résultat 3 : les pays les moins avancés sont en mesure d'être retirés de la liste grâce à l'élaboration de stratégies et de politiques globales de reclassement dynamique et d'appui dans la période qui suit leur reclassement

Projet de plan-programme pour 2024

- 12.83 La trajectoire de développement suivie par les pays avant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés peut avoir une incidence sur les difficultés auxquelles ils font face une fois reclassés. Les pays en voie de reclassement peuvent gagner à adopter une nouvelle stratégie, qui les préparerait aux difficultés qui les attendent en associant le reclassement au renforcement des capacités productives et au développement durable. La CNUCED a élaboré un autre cadre politique, appelé « stratégie de reclassement dynamique », pour aider à recentrer les objectifs et l'orientation des

stratégies de reclassement, et a fixé de nouveaux délais de mise en œuvre. La stratégie repose sur la nécessité pour les pays de créer de nouvelles capacités productives et de renforcer celles qui existent déjà, nécessité qui peut être évaluée grâce à l'indice des capacités productives de la CNUCED et à d'autres indicateurs socioéconomiques et environnementaux nationaux et internationaux.

Enseignements tirés et changements prévus

- 12.84 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté une demande d'appui continu pendant et après le reclassement, et de politiques de renforcement des capacités productives mises en place avant le reclassement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on aidera des pays en voie de reclassement à mettre au point leurs stratégies de reclassement dynamique. Toujours dans le cadre du sous-programme, on s'efforcera de déterminer avec les pays en voie de reclassement leurs besoins et objectifs de développement à long terme, plutôt que de s'intéresser exclusivement à leurs résultats au regard des critères de reclassement. L'approche et la stratégie de reclassement dynamique, une fois remaniées, seront utilisées comme stratégie de développement à long terme pour renforcer les capacités productives des pays en voie de reclassement.
- 12.85 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12.18).

Tableau 12.18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les pays les moins avancés ont accès à des travaux de recherche analytique sur la manière de parvenir à un « reclassement dynamique » et sur des principes fondamentaux, comme la recherche de bases et de sources de données quantitatives	Les pays les moins avancés ont accès à des orientations générales sur l'élaboration d'une stratégie de « reclassement dynamique »	Au moins deux des pays les moins avancés qui remplissent les conditions requises pour sortir de cette catégorie prennent des mesures en vue de l'élaboration d'une stratégie de « reclassement dynamique »	Au moins deux des pays les moins avancés utilisent plus efficacement les politiques industrielles pour parvenir à un « reclassement dynamique »

Produits

- 12.86 On trouvera dans le tableau 12.19 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 12.19
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	7	3
1. Rapports destinés au Conseil économique et social, notamment ceux portant sur les profils de vulnérabilité	1	1	5	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
2. Rapports destinés au Conseil du commerce et du développement (y compris les aperçus du Rapport sur le développement économique en Afrique) sur les activités en faveur des pays les moins avancés menées à l'échelle de la CNUCED, les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique et l'application des textes issus de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	3	3	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	9	9	8
3. Séances de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de son Comité des politiques de développement	2	2	2	1
4. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement	5	5	5	5
5. Réunions du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme	2	2	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	7	2	3
6. Projets relatifs au commerce, au transit et au développement visant à renforcer les capacités nationales	5	5	1	3
7. Projets relatifs au Cadre intégré renforcé	2	2	1	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	25	34	26	30
Ateliers :				
8. sur des questions commerciales intéressant les pays les moins avancés et les pays africains, notamment sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent, les études diagnostique et post-diagnostique sur l'intégration du commerce, les activités commerciales dans le Cadre intégré renforcé, ainsi que la transformation et les progrès structurels permettant la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	14	22	13	10
9. sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), les questions revêtant un intérêt thématique et sectoriel pour les pays en développement sans littoral, le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, les décisions et recommandations arrêtées à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le commerce et la pauvreté et les capacités productives	9	10	10	14
10. sur des questions présentant un intérêt pour le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique	2	2	3	6
Publications (nombre de publications)	12	12	14	13
11. <i>Le Rapport sur les pays les moins avancés</i> et son aperçu	2	2	2	2
12. <i>Le Rapport sur le développement économique en Afrique</i> et son aperçu	1	1	2	2
13. Rapport sur le renforcement et la mesure des capacités productives	1	2	3	1
14. Rapport sur le renforcement de la cohérence des stratégies commerciales et industrielles visant à atténuer la pauvreté en Afrique et document thématique spécial sur l'Afrique	1	1	2	2
15. Études analytiques sur l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et les règles d'origine	1	1	1	1
16. Enseignements tirés des indications géographiques et des analyses connexes en ce qui concerne les pays les moins avancés	1	–	–	1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
17. Questions sectorielles, statistiques et thématiques intéressant les pays en développement sans littoral : incidences sur l'application du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les évaluations nationales des lacunes en matière de capacités productives	1	1	1	1
18. Documents de recherche sur les questions de développement économique dans les pays les moins avancés et en Afrique	4	4	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	10	8	5
19. Documents techniques sur le commerce et la pauvreté	2	2	2	2
20. Documents techniques sur le commerce et le développement dans les pays à économie vulnérable, notamment les petits États insulaires en développement	4	5	6	3
21. Documents relatifs au Cadre intégré renforcé, portant notamment sur le transit, les transports et la facilitation du commerce	2	3	–	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils pratiques dispensés aux ministères du commerce, des transports et de la planification sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et aux organismes nationaux de statistique sur la mesure des capacités productives des groupes de pays ciblés ; conseils dispensés aux pays les moins avancés en voie de reclassement ou déjà reclassés sur les stratégies de reclassement dynamique ; conseils dispensés aux petits États insulaires en développement, aux pays en développement sans littoral et aux pays africains sur les questions de commerce et de développement ; conseils dispensés aux pays les moins avancés sur les questions commerciales les intéressant, notamment l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et le Cadre intégré renforcé ; consultations sur les activités de la CNUCED concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; consultations avec les organismes partenaires des Nations Unies et les pays africains sur les activités menées dans le cadre de la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : conférences sur des questions concernant le développement des pays les moins avancés et de l'Afrique, la mondialisation, les stratégies de développement du commerce et la cohérence des politiques, organisées à l'intention des États membres et pour au moins 100 participants ; notes d'orientation relatives au *Rapport sur les pays les moins avancés* et au *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, conférences de presse et entretiens, et articles d'opinion sur des publications phares (*Rapport sur les pays les moins avancés* et *Rapport sur le développement économique en Afrique*) et d'autres documents de recherche thématiques, notamment des recommandations.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

12.87 On trouvera dans les tableaux 12.20 à 12.22 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 12.20

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives) ^a	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	68 136,5	71 472,4	864,0	–	–	864,0	1,2	72 336,4
Autres dépenses de personnel	806,0	1 560,6	239,0	–	–	239,0	15,3	1 799,6
Dépenses de représentation	8,6	9,5	–	–	–	–	–	9,5
Consultants	674,3	1 076,2	–	–	–	–	–	1 076,2
Experts	54,8	387,7	–	–	–	–	–	387,7
Voyages des représentants	93,0	201,3	–	–	–	–	–	201,3
Voyages du personnel	376,8	1 028,6	–	–	–	–	–	1 028,6
Services contractuels	966,3	926,1	–	–	–	–	–	926,1
Frais généraux de fonctionnement	1 806,4	2 075,3	–	–	–	–	–	2 075,3
Fournitures et accessoires	138,2	253,7	–	–	–	–	–	253,7
Mobilier et matériel	454,5	380,9	–	–	–	–	–	380,9
Subventions et contributions	2,0	–	–	–	–	–	–	–
Total	73 517,5	79 372,3	1 103,0	–	–	1 103,0	1,4	80 475,3

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2023.

Tableau 12.21

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 76 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)
Réaffectation	–	1 G(AC) à la composante Direction exécutive et administration et 1 G(AC) à la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2024	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 76 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1°C), 122 G(AC)

Tableau 12.22

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Effectif proposé Total pour 2024	
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	5	–	–	–	–	5
D-1	20	–	–	–	–	20
P-5	52	–	–	–	–	52
P-4	66	–	–	–	–	66
P-3	76	–	–	–	–	76
P-2/1	35	–	–	–	–	35
Total partiel	256	–	–	–	–	256
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
Agents des services généraux (1 ^{re} classe)	10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux (Autres classes)	122	–	–	–	–	122
Total partiel	132	–	–	–	–	132
Total	388	–	–	–	–	388

^a Y compris 4 postes temporaires [1 économiste hors classe (P-5) et 3 économistes (2 P-4 et 1 P-3)].

12.88 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 12.23 à 12.25 et dans la figure 12.VIII.

12.89 Comme le montrent les tableaux 12.23 1) et 12.24 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 80 475 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 103 000 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 12.23

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
A. Organes directeurs	192,7	218,4	–	–	–	–	–	218,4
B. Direction exécutive et administration								
1. Direction exécutive et administration	5 404,1	8 677,9	189,7	–	–	189,7	2,2	8 867,6
2. Mémoire d'accord sur la facilitation du commerce	301,0	2 320,9	239,0	–	–	239,0	10,3	2 559,9
Total partiel (B)	5 705,1	10 998,8	428,7	–	–	428,7	3,9	11 427,5
C. Programme de travail								
1. Mondialisation, interdépendance et développement	11 205,1	9 129,9	143,0	–	–	143,0	1,6	9 272,9
2. Investissement et entreprises	13 751,5	14 266,5	66,8	–	–	66,8	0,5	14 333,3
3. Commerce international et produits de base	14 286,7	15 825,2	–	–	–	–	–	15 825,2
4. Technologie et logistique	9 585,4	9 820,9	189,7	–	–	189,7	1,9	10 010,6
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	5 104,3	5 670,2	274,8	–	–	274,8	4,8	5 945,0
Total partiel (C)	53 933,0	54 712,7	674,3	–	–	674,3	1,2	55 387,0
D. Appui au programme	13 686,8	13 442,4	–	–	–	–	–	13 442,4
Total partiel (1)	73 517,5	79 372,3	1 103,0	–	–	1 103,0	1,4	80 475,3

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration					
1. Direction exécutive et administration	256,8	546,7	–	–	546,7
2. Mémoire d'accord sur la facilitation du commerce	–	–	–	–	–
Total partiel (B)	256,8	546,7	–	–	546,7

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives) (estimations)		Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
	2023				
C. Programme de travail					
1. Mondialisation, interdépendance et développement	7 015,5	7 015,5	–	–	7 015,5
2. Investissement et entreprises	4 573,5	4 573,5	–	–	4 573,5
3. Commerce international et produits de base	2 985,1	2 985,1	–	–	2 985,1
4. Technologie et logistique	31 505,8	31 505,8	–	–	31 505,8
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	2 646,8	2 646,8	–	–	2 646,8
Total partiel (C)	48 726,7	48 726,7	–	–	48 726,7
D. Appui au programme	4 768,1	4 768,1	–	–	4 768,1
Total partiel (2)	53 751,6	54 041,5	–	–	54 041,5
Total	127 269,1	133 413,8	1 103,0	0,8	134 516,8

Tableau 12.24

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration						
1. Direction exécutive et administration	49	–	–	–	49	
2. Mémoire d'accord sur la facilitation du commerce	–	–	–	–	–	
Total partiel (B)	49	–	–	–	49	
C. Programme de travail						
1. Mondialisation, interdépendance et développement	46	–	–	–	46	
2. Investissement et entreprises	75	–	–	–	75	
3. Commerce international et produits de base	82	–	–	–	82	
4. Technologie et logistique	52	–	–	–	52	

Chapitre 12 Commerce et développement

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	29	–	–	–	–	29
Total partiel (C)	284	–	–	–	–	284
D. Appui au programme	55	–	–	–	–	55
Total partiel (1)	388	–	–	–	–	388

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration			
1. Direction exécutive et administration	1	–	1
2. Mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce	–	–	–
Total partiel (B)	1	–	1
C. Programme de travail			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	–	–	–
2. Investissement et entreprises	–	–	–
3. Commerce international et produits de base	–	–	–
4. Technologie et logistique	1	–	1
5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	–	–	–
Total partiel (C)	1	–	1
D. Appui au programme	13	–	13
Total partiel (2)	15	–	15
Total	403	–	403

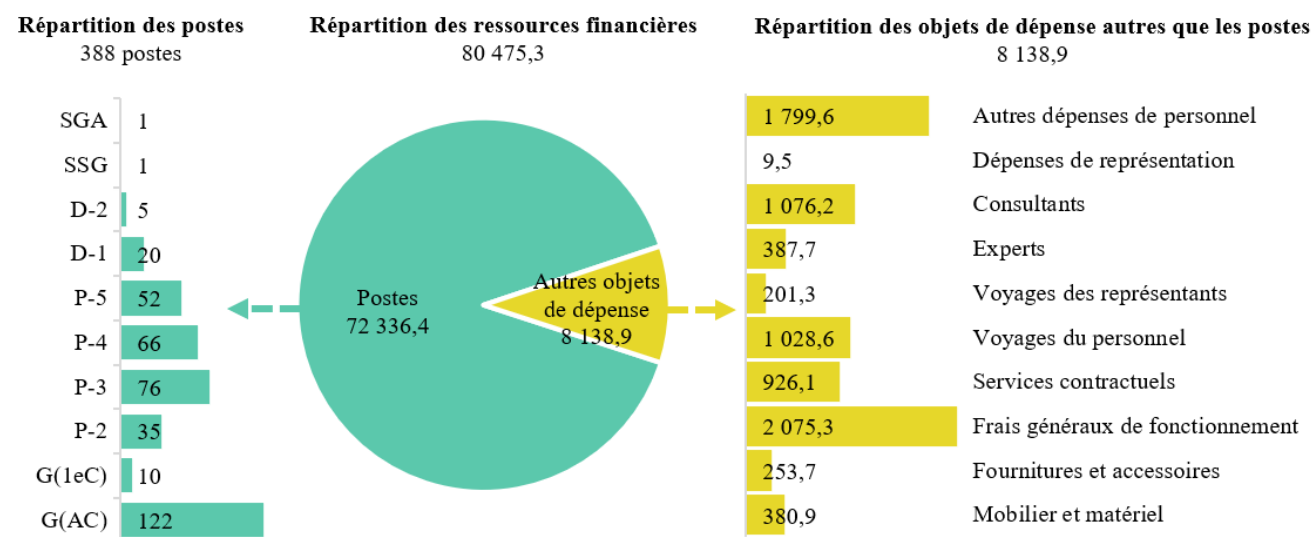
Tableau 12.25
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	68 136,5	71 472,4	864,0	–	–	864,0	1,2	72 336,4	
Autres objets de dépense	5 380,9	7 899,9	239,0	–	–	239,0	3,0	8 138,9	
Total	73 517,5	79 372,3	1 103,0	–	–	1 103,0	1,4	80 475,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		256	–	–	–	–	–	256	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		132	–	–	–	–	–	132	
Total		388	–	–	–	–	–	388	

Figure 12.VIII
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

12.90 Comme le montre le tableau 12.23 1), les changements entraînent une augmentation de 1 103 000 dollars qui tient à l'effet-report de la création de neuf postes et de deux emplois de temporaire (autres

que pour les réunions) et de la réaffectation de deux postes en 2023, pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour les postes nouveaux ou réaffectés :

- a) **Direction exécutive et administration (augmentation de 189 700 dollars).** Deux postes de statisticien(ne) (1 P-4 et 1 P-3) ont été créés ;
- b) **Direction exécutive et administration : mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce (augmentation de 239 000 dollars).** Un emploi de directeur(trice) (affaires économiques) (D-2) et un emploi de spécialiste de la gestion des liaisons (P-4) ont été créés ;
- c) **Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) (augmentation de 143 000 dollars).** Deux postes d'économiste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) ont été créés ;
- d) **Sous-programme 2 (Investissement et entreprises) (augmentation de 66 800 dollars).** Un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] a été réaffecté pour en faire un poste d'assistant(e) graphiste ;
- e) **Sous-programme 4 (Technologie et logistique) (augmentation de 189 700 dollars).** Deux postes d'économiste (1 P-4 et 1 P-3) ont été créés ;
- f) **Sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux) (augmentation de 274 800 dollars).** Un poste d'économiste hors classe (P-5) et deux postes d'économiste (1 P-3 et 1 P-2) ont été créés.

Ressources extrabudgétaires

- 12.91 Comme le montrent les tableaux 12.23 2) et 12.24 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 54 041 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer différentes activités de coopération technique (services consultatifs techniques, formations, ateliers, séminaires et projets sur le terrain).
- 12.92 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle de la CNUCED, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 12.93 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont la CNUCED assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par la résolution 49/130 de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 12.26 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Tableau 12.26

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission de la science et de la technique au service du développement	La Commission se réunit une fois par an et donne des orientations générales concernant le programme de travail. Elle bénéficie des conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et des participants aux ateliers organisés entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le secrétariat de la CNUCED fournit un appui fonctionnel à la Commission.	Mandat : résolution 46/235 de l'Assemblée générale Composition : 43 experts gouvernementaux Une session par an Une réunion-débat intersessions par an	166,0	166,0
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	La Commission traite des questions liées à l'investissement et aux technologies et des questions financières connexes, et s'occupe aussi de tout ce qui touche à l'informatique et aux communications dans l'entreprise. Elle est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés et en développement. Elle est ouverte à tous les États membres de la CNUCED et est dotée d'un organe d'experts subsidiaire permanent, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.	Mandat : résolution 49/130 de l'Assemblée générale TD/442 , TD/442/Corr.1 et TD/442/Corr.2 (Accord d'Accra), par. 202 Composition : 16 experts Une session par an	35,3	35,3
Session quadriennale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	L'Assemblée générale fixe les dates et le lieu des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tenant compte des recommandations de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement. La quinzième session de la Conférence a eu lieu en 2021. Les consultations se poursuivront avec les États membres sur des questions et des mandats.	Mandat : résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, par. 2 Une session tous les quatre ans	17,1	17,1
Total			218,4	218,4

12.94 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 218 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.27 et la figure 12.IX.

Tableau 12.27

Organes directeurs : évolution des ressources financières

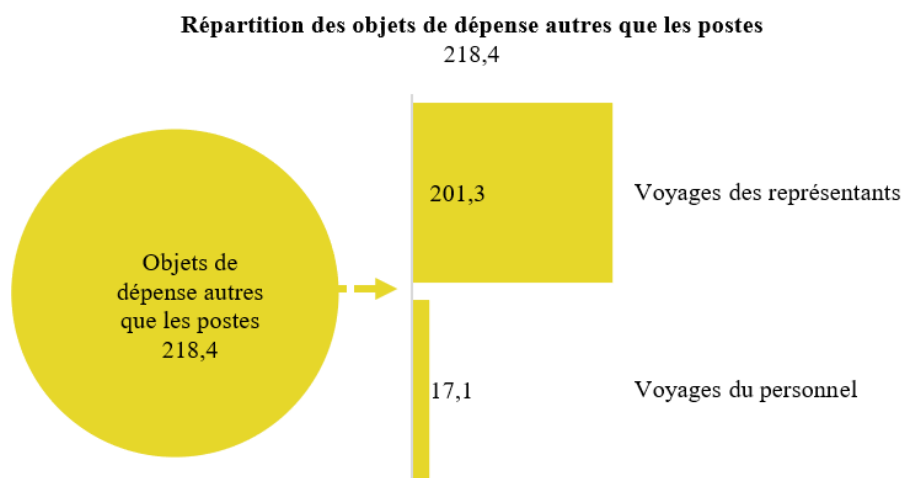
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Objets de dépense autres que les postes	192,7	218,4	–	–	–	–	218,4
Total	192,7	218,4	–	–	–	–	218,4

Figure 12.IX

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

1. Direction exécutive et administration

12.95 Le Cabinet de la Secrétaire générale de la CNUCED coordonne les changements institutionnels transversaux, tels que la prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans tous les domaines d'activité et la réalisation de l'objectif de parité. À cette fin, il coordonne l'Équipe spéciale des questions de genre, qui est présidée par le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et a pour mandat d'améliorer et de mieux coordonner les activités de prise en compte des questions de genre, notamment en nommant, pour chaque sous-programme de la CNUCED, des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre, qui sont notamment chargés d'examiner les descriptifs de projet du fonds d'affectation spéciale et de les valider du point de vue de ces questions. L'équipe spéciale chargée de la coordination des statistiques, présidée par le Secrétaire général adjoint, a pour mandat d'améliorer la coordination des activités statistiques à la CNUCED et d'exploiter les synergies, de fixer des priorités stratégiques et de coordonner les activités statistiques, notamment pour ce qui est de la production, de la diffusion et du renforcement des capacités.

- 12.96 La Section de la communication et des relations extérieures est chargée de la planification et de l'exécution des activités de la CNUCED touchant les relations extérieures et la communication avec les médias, la gestion du contenu Web, la liaison avec la société civile et l'exécution de la stratégie de communication, notamment la production et la diffusion d'informations et de produits médiatiques ciblant tel ou tel public. Elle assure, avec efficacité et dans les meilleurs délais, la gestion et le suivi opérationnel du site Web multilingue et met en œuvre la stratégie Web de la CNUCED. Elle s'emploie également à promouvoir la coopération et les relations de travail avec les organisations de la société civile, telles que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les universités et les organisations intergouvernementales, et mène des activités de collecte de fonds et de liaison intergouvernementale touchant l'action de la société civile.
- 12.97 Le Groupe de l'évaluation coordonne et mène des activités qui garantissent et améliorent la qualité et renforcent la portée des programmes et projets de la CNUCED ; à cet effet, il fournit des services de contrôle interne qui prennent les formes suivantes : supervision et gestion des évaluations externes demandées par le Conseil du commerce et du développement, supervision et gestion des évaluations des projets financées au moyen du Compte de l'ONU pour le développement et supervision et coordination des évaluations externes demandées au titre des accords relatifs aux contributions. Il fournit à la direction un soutien et des conseils stratégiques sur le contrôle, les auto-évaluations et les auto-évaluations.
- 12.98 Le Service des statistiques est chargé de veiller à la coordination, à la normalisation et à la cohésion des activités statistiques à l'échelle de l'organisation, et d'effectuer, en toute indépendance, le contrôle de la qualité des statistiques de la CNUCED. Cette entité transversale fournira des statistiques utiles et à jour sur le commerce et le développement et s'emploiera, à l'aide du cadre d'assurance de la qualité des statistiques de la CNUCED, à harmoniser les normes en matière de statistique pour permettre une meilleure planification, renforcer les effets de synergie et faciliter le contrôle de la qualité.
- 12.99 Le Service des statistiques de la CNUCED fournit des statistiques officielles et d'autres indicateurs dans les différents domaines d'activité de la CNUCED, afin d'améliorer la recherche, l'analyse et l'action gouvernementale en ce qui concerne le commerce et le développement, ainsi que les questions connexes que sont la finance, la technologie, les transports, l'investissement et le développement durable.
- 12.100 En outre, le Service des statistiques coordonne les activités relatives aux données et aux statistiques que mène la CNUCED, notamment en élaborant des méthodes, des normes et des outils pour la collecte, la compilation, la diffusion et l'utilisation de statistiques de haute qualité conformes aux normes internationales. Il fournit des analyses reposant sur des données factuelles concernant les questions liées au commerce mondial et au développement, en s'appuyant sur des techniques et des méthodes novatrices pour découvrir de nouvelles perspectives à partir des statistiques.
- 12.101 Le Service des statistiques de la CNUCED contribue au développement des services nationaux de statistiques et des statistiques mondiales, soutient les efforts faits par les pays pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et élabore des statistiques sur des questions liées au mandat de la CNUCED en collaboration avec des partenaires internationaux.
- 12.102 Le Bureau de la CNUCED à New York a vocation à améliorer la diffusion d'informations et à promouvoir les objectifs de la CNUCED auprès du Siège de l'ONU et des différents acteurs basés à New York et à Washington, notamment en renforçant la coordination avec les entités, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies, les missions diplomatiques, la presse, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les organismes d'assistance technique œuvrant dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement.
- 12.103 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), la CNUCED incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Dans le cadre de son engagement, elle continuera de réduire

son empreinte carbone en délaissant les voyages aériens au profit d'outils de communication à distance chaque fois que cela sera possible. La CNUCED étant un organisme non résident hébergé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, son empreinte carbone comprend exclusivement les émissions liées aux voyages aériens.

- 12.104 On trouvera dans le tableau 12.28 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que des progrès aient été faits par rapport à l'exercice précédent, la CNUCED continue de chercher à améliorer le respect des délais, notamment en suivant l'application des directives connexes au moyen des tableaux de bord du système d'information de gestion et en faisant rapport à la direction une fois par mois. Le portail en ligne consacré aux voyages est utilisé par les membres du personnel pour faire valider leurs demandes d'autorisation de voyage par la direction avant de les introduire dans Umoja. Il sert à repérer les demandes non conformes aux directives d'achat anticipé des billets d'avion et à envoyer des alertes automatiques à la direction. En outre, la CNUCED continue de chercher à sensibiliser le personnel à cette question et à encourager la planification précoce des réunions et conférences, autant que possible.

Tableau 12.28
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	97	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	44	37	52	100	100

- 12.105 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 8 867 600 dollars et font apparaître une augmentation de 189 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 12.90 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.29 et la figure 12.X.

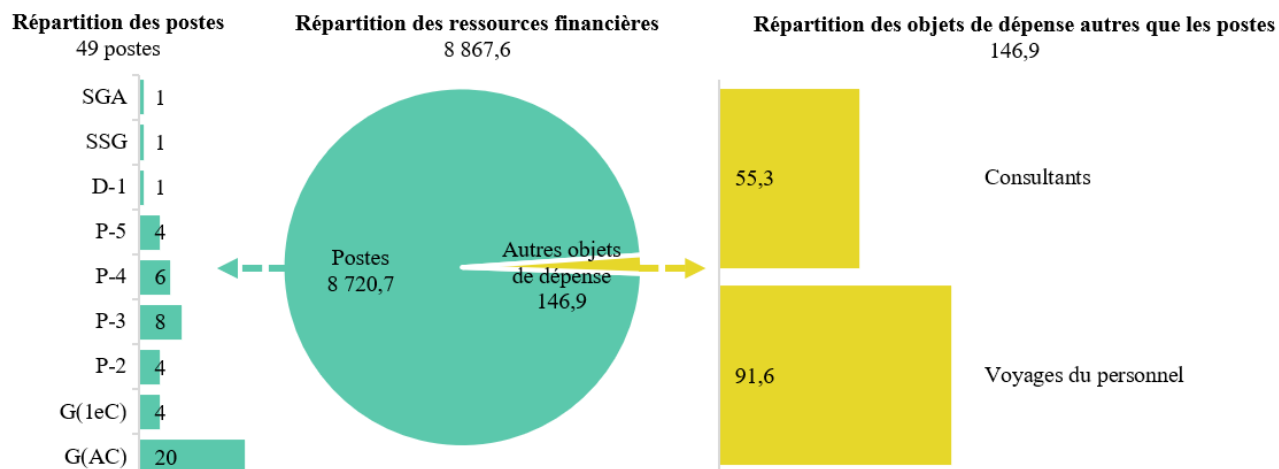
Tableau 12.29
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	5 324,7	8 531,0	189,7	–	–	189,7	2,2	8 720,7	
Autres objets de dépense	79,4	146,9	–	–	–	–	–	146,9	
Total	5 404,1	8 677,9	189,7	–	–	189,7	2,2	8 867,6	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		24	–	–	–	–	–	24	
Total		49	–	–	–	–	–	49	

Figure 12.X
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.106 Le montant des ressources extrabudgétaires pour cette composante devrait s'élever à 546 700 dollars. Ces ressources serviraient principalement à améliorer la cohérence des orientations et des activités techniques à l'échelle de l'organisation et à garantir que l'action menée par la CNUCED en vertu des mandats qui lui sont confiés est cohérente, rapide, efficace et axée sur les besoins des pays en développement. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

2. Mémoire d'accord sur la facilitation du commerce

12.107 Le 22 juillet 2022, dans le cadre des efforts qu'il déploie face à la montée récente de l'insécurité alimentaire mondiale, le Secrétaire général a signé, avec la Fédération de Russie, un mémorandum d'accord visant à promouvoir et à faciliter l'accès sans entrave aux marchés mondiaux des produits alimentaires et engrais russes, qui ne sont pas soumis à des sanctions. Cette initiative, connue sous le nom de mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce, vise à apporter de la stabilité aux marchés alimentaires mondiaux en facilitant l'accès mondial aux produits agricoles, y compris les engrais et les matières premières nécessaires à la production d'engrais.

12.108 Les objectifs du mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce sont les suivants :

- a) Poursuite des livraisons commerciales de produits alimentaires et d'engrais de la Fédération de Russie aux pays qui en ont besoin ;
- b) Poursuite des efforts déployés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour faciliter l'accès transparent et sans entrave au marché mondial des aliments et des engrais, y compris pour les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie ; dans le cadre de l'initiative, la Fédération de Russie informe le Secrétariat de tout obstacle potentiel ou existant à cet accès qui pourrait survenir dans les secteurs de la finance, des assurances et de la logistique ;
- c) Facilitation par la Fédération de Russie de l'exportation sans entrave de denrées alimentaires, d'huile de tournesol et d'engrais à partir des ports ukrainiens.

- 12.109 Pour appuyer le mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce, la CNUCED supervise les efforts visant à collaborer avec les autorités compétentes et le secteur privé afin d'exempter effectivement les produits alimentaires et les engrais, y compris les matières premières nécessaires à la production d'engrais (notamment l'ammoniac), en provenance de la Fédération de Russie, des mesures imposées à cette dernière, en partant du principe que ces mesures ne s'appliquent pas aux produits alimentaires et aux engrais.
- 12.110 La CNUCED répond aux demandes de la Fédération de Russie et fournit des conseils techniques à cette dernière et aux entreprises russes concernant la facilitation du commerce dans le cadre du mémorandum d'accord.
- 12.111 Dans ce contexte, la CNUCED a mis en place une équipe spéciale chargée de l'application du mémorandum d'accord, dont les activités sont les suivantes :
- Établissement de canaux d'information mutuels entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU aux fins de l'application du mémorandum d'accord et de la communication au Secrétariat de tout obstacle rencontré dans l'accès aux marchés mondiaux des aliments et des engrais en provenance de la Fédération de Russie ;
 - Offre d'un appui aux groupes de travail sectoriels bilatéraux et multilatéraux mobilisant les acteurs concernés des secteurs public et privé et facilitation de leurs efforts ;
 - Sur la base des demandes émanant de la Fédération de Russie, liaison avec le secteur privé, y compris les associations commerciales, les groupes industriels et les entreprises, pour traiter les questions découlant du commerce non sanctionné lié au mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.
- 12.112 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 559 900 dollars et font apparaître une augmentation de 239 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 12.90 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.30 et la figure 12.XI.

Tableau 12.30

Mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce : évolution des ressources financières

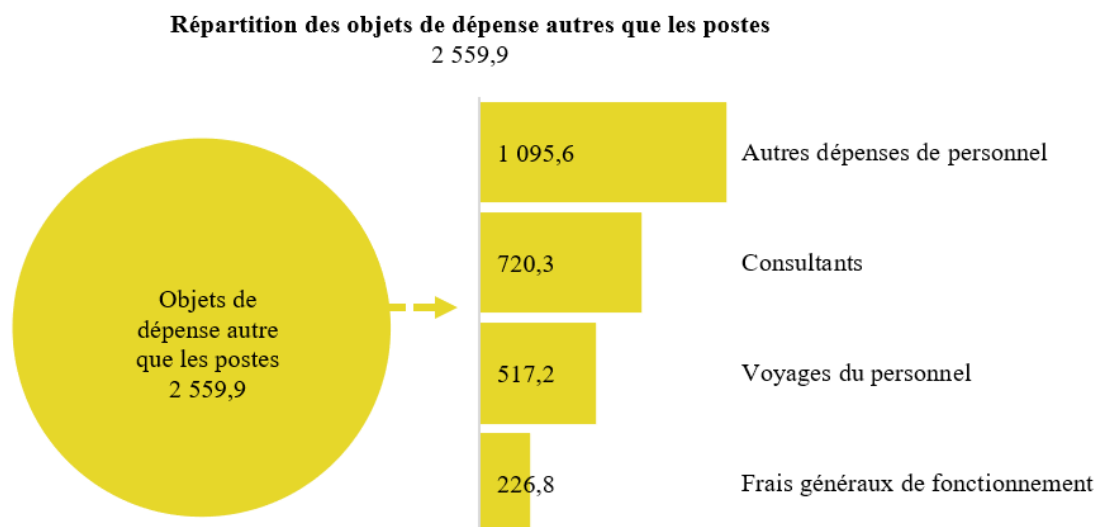
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Objets de dépense autres que les postes	301,0	2 320,9	239,0	–	–	239,0	10,3	2 559,9	
Total	301,0	2 320,9	239,0	–	–	239,0	10,3	2 559,9	

Figure 12.XI

Mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Programme de travail****Sous-programme 1****Mondialisation, interdépendance et développement**

12.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 9 272 900 dollars et font apparaître une augmentation de 143 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 12.90 c) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.31 et la figure 12.XII.

Tableau 12.31

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

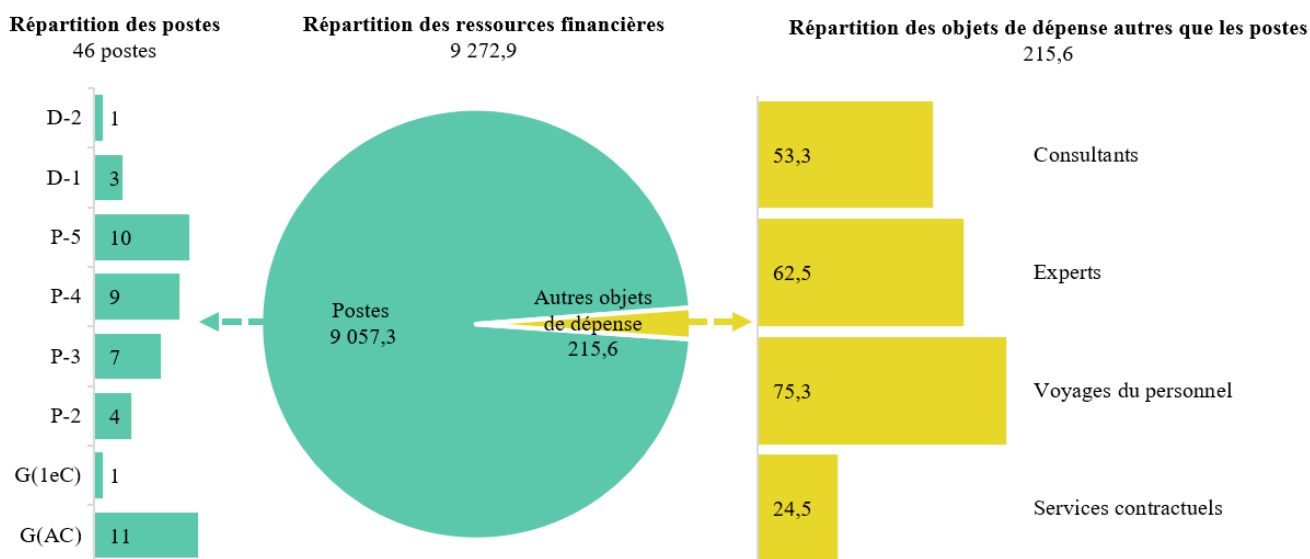
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	11 034,3	8 914,3	143,0	–	–	143,0	1,6	9 057,3	
Autres objets de dépense	170,8	215,6	–	–	–	–	–	215,6	
Total	11 205,1	9 129,9	143,0	–	–	143,0	1,6	9 272,9	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		34	–	–	–	–	–	34	

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	–	–	–	–	–	12	
Total		46	–	–	–	–	–	46	

Figure 12.XII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.114 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 7 015 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à diffuser les résultats des travaux de recherche auprès des dirigeants pour permettre à ceux-ci de tirer parti des analyses et des recommandations établies dans le cadre du sous-programme. Les travaux effectués porteront sur : la mobilisation de ressources, l'objectif étant de renforcer les capacités nationales et régionales en Asie ; l'appui aux pays asiatiques aux fins de l'adoption de stratégies intégrées et de la coordination stratégique au niveau régional pour un développement résilient, durable et porteur de changements ; la diversification économique et la résilience à la Barbade ; les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et l'examen des obstacles au commerce et au développement. Ces ressources permettraient également de fournir aux pays en développement une assistance technique visant à renforcer la capacité des gouvernements de gérer leur dette efficacement et durablement dans une optique d'élimination de la pauvreté et de développement et dans un esprit de transparence et de bonne gouvernance. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

Sous-programme 2

Investissement et entreprises

12.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 14 333 300 dollars et font apparaître une augmentation de 66 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 12.90 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.32 et la figure 12.XIII.

Tableau 12.32

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

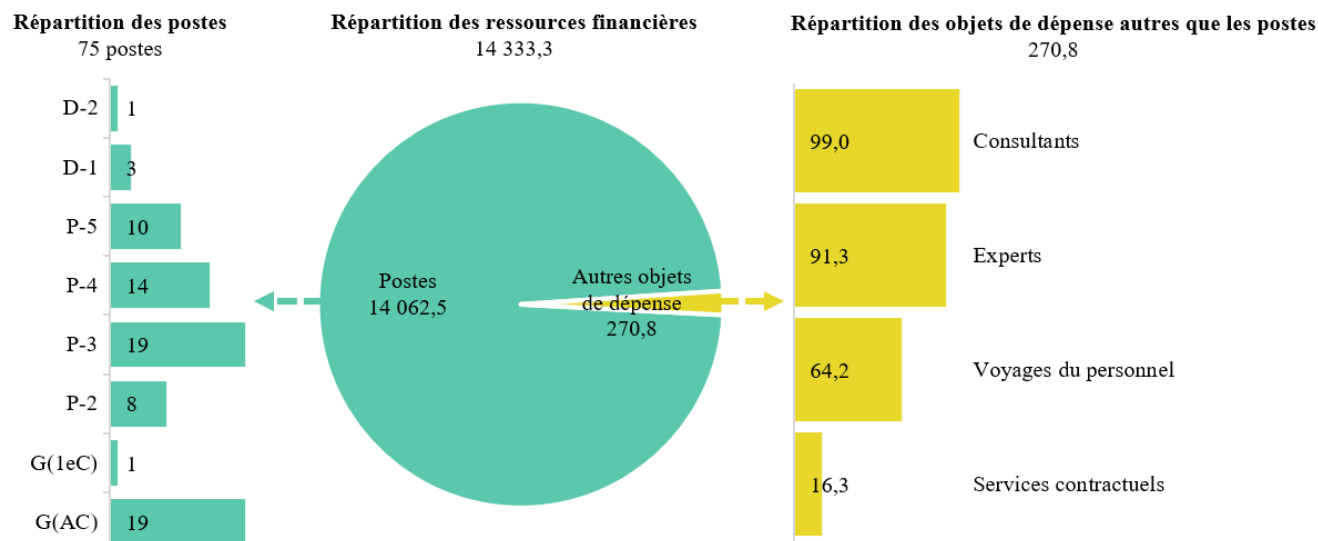
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	13 501,2	13 995,7	66,8	–	–	66,8	0,5	14 062,5	
Autres objets de dépense	250,3	270,8	–	–	–	–	–	270,8	
Total	13 751,5	14 266,5	66,8	–	–	66,8	0,5	14 333,3	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		55	–	–	–	–	–	55	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	20	
Total		75	–	–	–	–	–	75	

Figure 12.XIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.116 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 4 573 500 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à réaliser des projets de coopération technique visant à établir et à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement, en particulier ceux dont les économies sont les plus fragiles, à élaborer des politiques propices à l'investissement en faveur du développement durable, ainsi qu'à favoriser le développement du secteur privé, conformément aux stratégies nationales de développement qui contribuent activement à la réalisation des objectifs de développement durable. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

Sous-programme 3 Commerce international et produits de base

12.117 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 15 825 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.33 et la figure 12.XIV.

Tableau 12.33

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

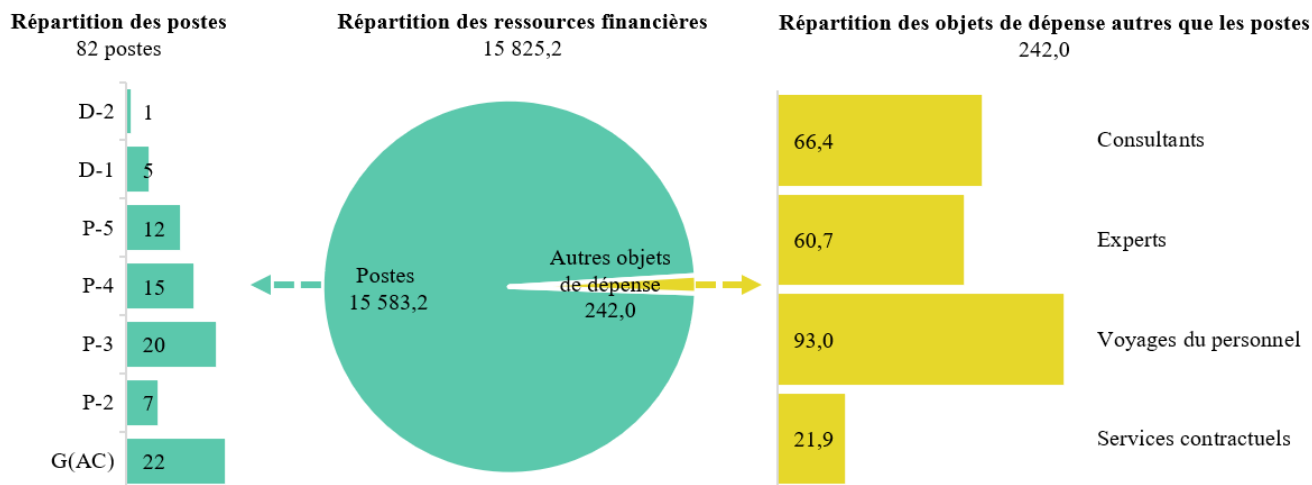
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	14 098,6	15 583,2	–	–	–	–	–	15 583,2
Autres objets de dépense	188,1	242,0	–	–	–	–	–	242,0
Total	14 286,7	15 825,2	–	–	–	–	–	15 825,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		60	–	–	–	–	–	60
Agents des services généraux et des catégories apparentées		22	–	–	–	–	–	22
Total		82	–	–	–	–	–	82

Figure 12.XIV

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.118 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 985 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à réaliser, dans les pays qui en font la demande, des projets de coopération technique et de renforcement des capacités dans les domaines suivants : le commerce des biens, des services et des produits de base, l'économie créative, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et le développement durable, les politiques en matière de concurrence et de protection des consommateurs, les femmes et le commerce, et l'analyse commerciale. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

**Sous-programme 4
Technologie et logistique**

12.119 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 10 010 600 dollars et font apparaître une augmentation de 189 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 12.90 e) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.34 et la figure 12.XV.

Tableau 12.34

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

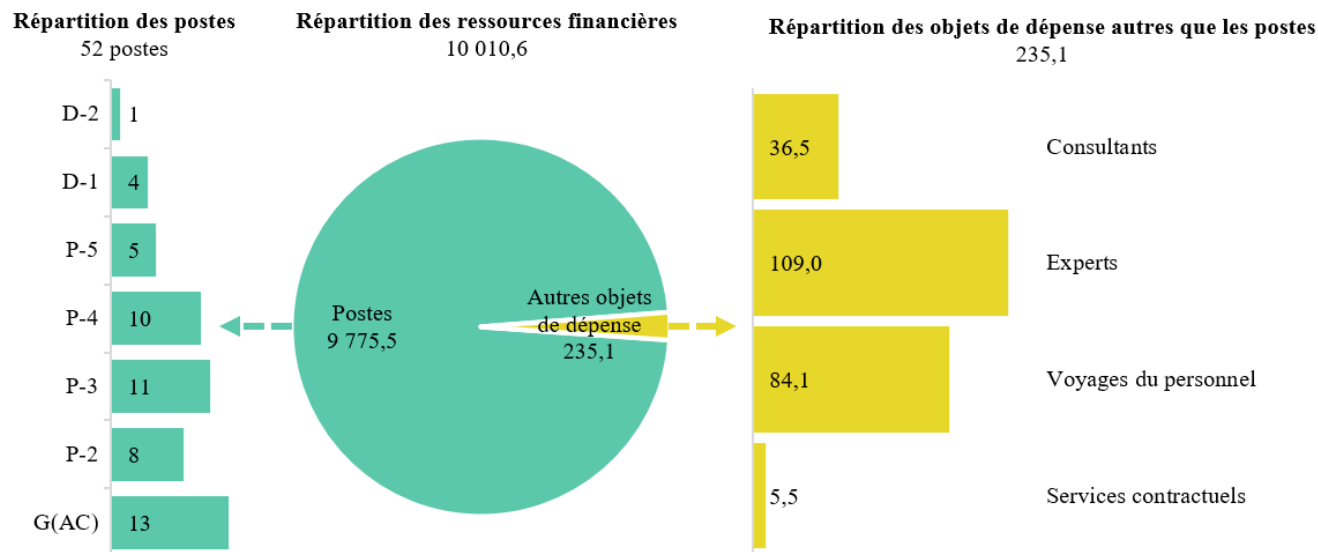
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 470,5	9 585,8	189,7	–	–	189,7	2,0	9 775,5
Autres objets de dépense	114,9	235,1	–	–	–	–	–	235,1
Total	9 585,4	9 820,9	189,7	–	–	189,7	1,9	10 010,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		39	–	–	–	–	–	39
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		52	–	–	–	–	–	52

Figure 12.XV

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.120 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 31 505 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à renforcer les capacités des pays bénéficiaires afin qu'ils soient mieux à même de tirer parti des technologies et de la logistique aux fins du commerce et du développement. Les principaux services d'assistance technique fournis dans le cadre du sous-programme concernent notamment l'automatisation des procédures douanières et d'autres procédures liées au commerce au moyen du Système douanier automatisé, le renforcement des capacités en matière de commerce électronique, la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, la facilitation du commerce, le

transport, la gestion portuaire et d'autres cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux organisés à l'intention d'experts. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

Sous-programme 5
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

12.121 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 945 000 dollars et font apparaître une augmentation de 274 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 12.90 f) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.35 et la figure 12.XVI.

Tableau 12.35

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

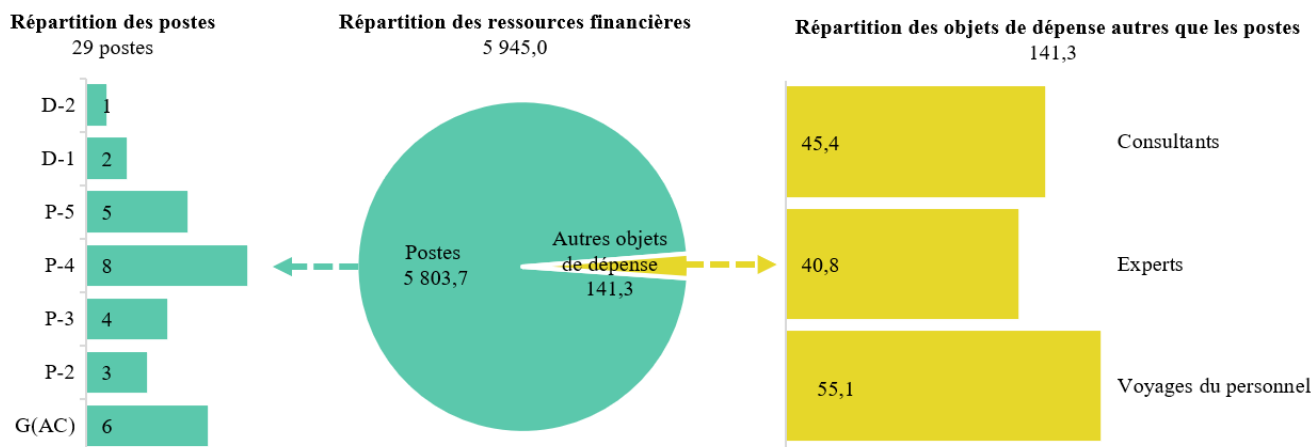
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	4 978,4	5 528,9	274,8	–	–	274,8	5,0	5 803,7	
Autres objets de dépense	125,9	141,3	–	–	–	–	–	141,3	
Total	5 104,3	5 670,2	274,8	–	–	274,8	4,8	5 945,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	–	–	–	–	–	23	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6	
Total		29	–	–	–	–	–	29	

Figure 12.XVI

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

12.122 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 646 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à soutenir le projet du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'élaboration de programmes intégrés visant à réduire les obstacles au développement en favorisant la transformation structurelle, en renforçant les capacités productives et en améliorant les possibilités d'investissement. Elles permettront également la poursuite d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à développer les capacités productives des pays en développement, aux fins d'une diversification durable de l'économie et des exportations. Elles permettront de constituer et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays les moins avancés et des pays africains pour qu'ils soient mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques nationales et internationales leur permettant d'utiliser efficacement les préférences commerciales et les règles d'origine prévues dans les accords commerciaux unilatéraux et réciproques. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

Appui au programme

12.123 L'appui au programme est assuré par deux entités : le Service de la gestion et de l'appui aux programmes, qui regroupe l'ancienne Section de la coopération technique et le Service de la gestion des ressources, et le Service de liaison et d'appui intergouvernementaux.

12.124 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 13 442 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 12.36 et la figure 12.XVII.

Tableau 12.36

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

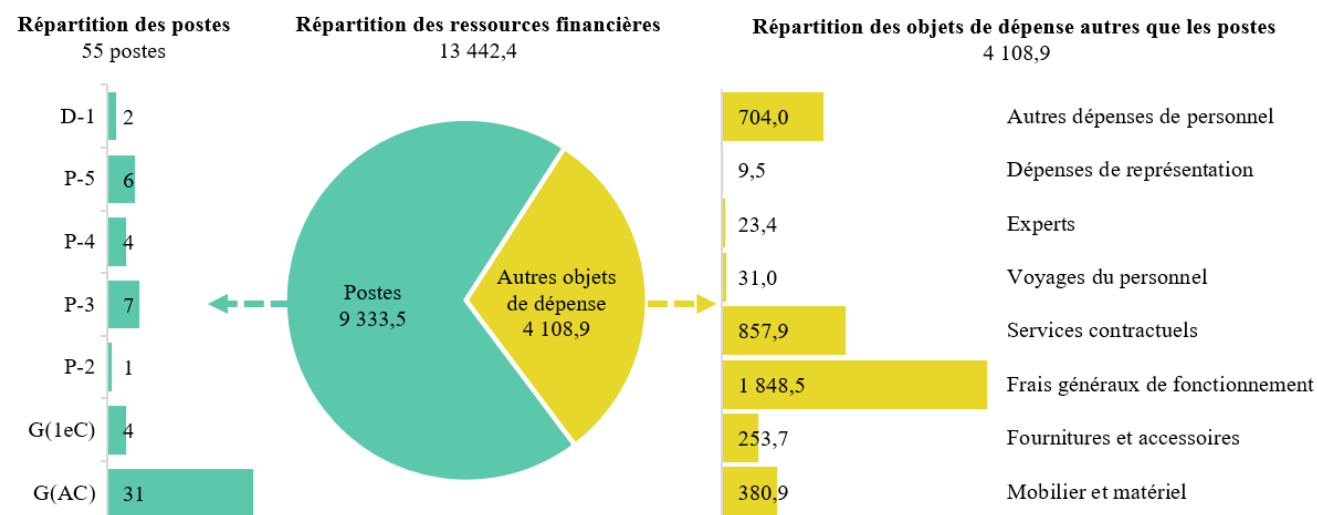
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	9 728,7	9 333,5	–	–	–	–	–	–	9 333,5
Autres objets de dépense	3 958,1	4 108,9	–	–	–	–	–	–	4 108,9
Total	13 686,8	13 442,4	–	–	–	–	–	–	13 442,4
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		35	–	–	–	–	–	–	35
Total		55	–	–	–	–	–	–	55

Figure 12.XVII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



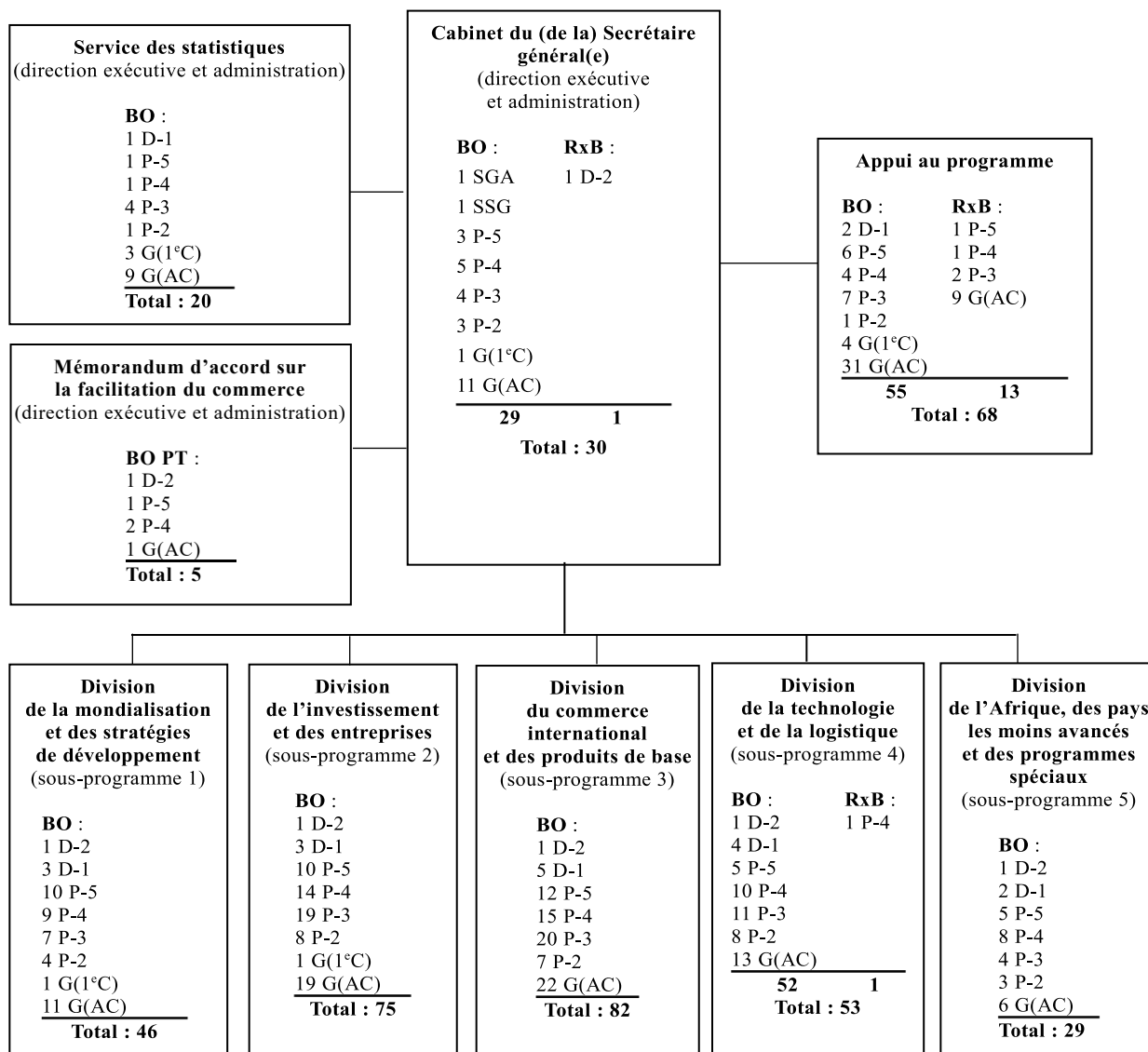
Ressources extrabudgétaires

12.125 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Appui au programme devrait s'élever à 4 768 100 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à aider les équipes chargées des sous-programmes à mener les activités prescrites de coopération technique et les travaux de recherche et d'analyse et à assurer l'appui administratif lié aux activités extrabudgétaires. Elles permettront également à la CNUCED de participer à plusieurs plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en élaborant des programmes de pays conjoints dans ses domaines de compétence, comme indiqué dans sa publication intitulée « Instruments de la coopération technique », et ce, conformément aux

directives du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies. Les prévisions de dépenses pour 2024 ne font apparaître aucun changement par rapport au montant qui était prévu pour 2023.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/ sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	La réaffectation proposée vise à renforcer la capacité de gestion des programmes au sein de la composante Direction exécutive et administration et à faire face à l'accroissement des tâches et des responsabilités en la matière.
Appui au programme	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) administratif(ve), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	La réaffectation proposée vise à renforcer la gestion des programmes et l'appui aux programmes au Service de la gestion et de l'appui aux programmes, les tâches d'appui administratif ayant été rationalisées grâce à la mise en place du progiciel de gestion intégré.

Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux.